



Assemblée générale

Soixante-dixième session

45^e séance plénière

Mardi 3 novembre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution (A/70/L.6)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée a examiné le point 122 à ses 29^e et 30^e séances plénières, le 12 octobre. Les membres se rappelleront également que, au titre de cette question, l'Assemblée a adopté la résolution 70/3 à sa 38^e séance plénière, le 23 octobre.

Au cours du débat consacré à cette question le lundi 12 octobre, l'Assemblée était saisie de deux lettres identiques datées du 17 juin 2015, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (A/70/95), contenant le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, et d'un rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix », publié sous la cote A/70/357.

Dans le sillage des délibérations sur le sujet qui s'étaient déroulées ce jour, et des consultations constructives qui avaient ensuite été tenues avec les membres, j'ai présenté un projet de résolution qui est maintenant publié sous la cote A/70/L.6. Je tiens à remercier les délégations de leur contribution productive

au processus de consultations, qui a abouti au projet dont est saisie l'Assemblée.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.6, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter?

Le projet de résolution A/70/L.6 est adopté (résolution 70/6).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 122 de l'ordre du jour.

Points 119 et 120 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer faire quelques observations sur la question à laquelle le débat de ce jour est consacré.

Au cours de nos récentes célébrations du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, nous avons rappelé les valeurs, les buts et les principes inscrits à la Charte des Nations Unies. Cela étant, promouvoir ces buts nécessite de revoir et de renforcer sans cesse le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale.

La résolution 69/321, adoptée en septembre, a décidé que le Groupe de travail spécial sur la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-34704(F)



Document adapté

Merci de recycler



revitalisation des travaux de l'Assemblée générale continuerait son travail à la soixante-dixième session. C'est dans ce contexte que j'ai récemment reconduit les Ambassadeurs Vladimir Drobnyak, de la Croatie, et Wilfried Emvula, de la Namibie, dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial. Je salue les efforts qu'ils ont menés à ce jour, et j'appelle les Membres à leur accorder leur plein appui et leur entière coopération.

À la soixante-neuvième session, le Groupe de travail s'est concentré sur quatre groupes thématiques et a identifié des moyens de renforcer l'Assemblée conformément à son mandat.

Premièrement, concernant le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, la résolution 69/321 encourageait à appliquer les résolutions et réaffirmait l'importance de la relation entre les principaux organes des Nations Unies. Je m'efforce d'accroître la coopération, la coordination et les échanges d'information entre les Présidents des principaux organes et le Secrétaire général. Ainsi, il y a deux semaines, j'ai présenté un exposé au Conseil de sécurité dans le cadre du débat public qui y était consacré aux méthodes de travail (voir S/PV.7539), exercice qui m'a semblé profiter aux deux organes. Conformément au mandat énoncé, je continuerai également d'organiser des débats thématiques – au nombre de trois l'an prochain – et je ferai tout mon possible pour veiller à ce qu'ils soient axés sur des résultats.

Deuxièmement, concernant les méthodes de travail de l'Assemblée générale, des progrès notables ont été accomplis grâce au partage, entre les grandes commissions, des meilleures pratiques et des enseignements tirés. Depuis mon entrée en fonctions, j'ai rencontré chacun des Présidents des six grandes commissions, et nous avons à ce jour déjà tenu avec le Bureau de l'Assemblée une réunion au cours de laquelle nous avons discuté de questions d'intérêt commun, comme la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, dans l'optique du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), et la nécessité d'une gestion efficiente du temps dans le cadre des travaux des commissions. Nous tiendrons une autre réunion en novembre. J'ai également rencontré les coordonnateurs des groupes régionaux, et j'espère les rencontrer collectivement en novembre pour discuter des affaires en cours à l'Assemblée générale. Enfin, à la présente session, je convoquerai une réunion informelle sur le renforcement de la coopération entre les Missions permanentes et le Secrétariat.

Le troisième groupe de questions examiné par le Groupe de travail spécial a trait à la sélection et à la nomination du prochain Secrétaire général. La résolution 69/321 donne des indications claires sur la voie à suivre pour cette question cruciale. À cet égard, le Président du Conseil de sécurité et moi-même adresserons à tous les États Membres une lettre commune pour solliciter la présentation de candidatures dans les meilleurs délais et décrire la procédure applicable dans son intégralité. Il est également envisagé de communiquer au fur et à mesure les noms des personnes dont la candidature a été présentée pour examen, ainsi que les documents qui l'accompagnent, en particulier le curriculum vitae, et de faire en sorte que l'Assemblée tienne des auditions ou réunions informelles avec les candidats. La résolution insiste également sur l'importance de veiller à ce que le poste de Secrétaire général soit attribué au meilleur candidat possible. Selon moi, l'inclusion et l'examen de candidates contribueront grandement à atteindre cet objectif.

Le quatrième groupe de questions examiné par le Groupe de travail spécial concerne la gestion du Bureau du Président de l'Assemblée générale, question qui a encore gagné en importance du fait des événements récents liés au Président de l'Assemblée à la soixante-huitième session. L'an dernier, l'Assemblée a pris acte du fait que les activités du Président ont considérablement augmenté au fil des années précédentes, et je m'en suis déjà rendu compte au cours des deux mois écoulés. Le principal rôle du Président et de son bureau consiste toujours à diriger les séances de l'Assemblée générale mais, en réalité, le travail est beaucoup plus large – il s'agit notamment de veiller à l'exécution de mandats tels qu'énoncés dans les multiples résolutions de l'Assemblée.

La présidence n'est donc pas uniquement un insigne honneur; c'est aussi une responsabilité considérable, qui nécessite un Bureau doté des ressources humaines nécessaires et géré de la manière la plus efficace possible, tout en respectant les normes d'éthique et de gouvernance les plus strictes. Comme le savent les membres, le Bureau du Président est soumis à toute une série de contrepoids, qui passent notamment par des exposés aux États Membres et par des audits du budget ordinaire et du Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale, ainsi que par des rapports présentés dans le cadre du processus de revitalisation de l'Assemblée, entre autres. Comme dans n'importe quelle autre institution, toutefois, il est toujours possible d'améliorer les choses,

et je crois que cela devrait être l'une des priorités du Groupe de travail spécial.

J'ai également été informé que le Secrétaire général entend créer sur l'ensemble de cette question une équipe interne spéciale qui pourrait se révéler utile. Elle pourrait par exemple examiner les questions relatives à la divulgation d'informations, à l'indépendance financière, aux ressources humaines et à l'établissement de rapports. Les échanges avec les acteurs externes sont une autre question importante, même si, compte tenu de l'accent mis sur les partenariats dans le Programme 2030, elle concerne peut-être l'Organisation tout entière.

La transparence, en revanche, est une autre question à laquelle doit s'attacher chaque Président individuel, et j'ai pris, d'emblée, plusieurs mesures en faveur de cet objectif, notamment en organisant des conférences de presse régulières et en communiquant sur le recrutement des membres du personnel de mon bureau. En outre, aujourd'hui, je publierai une note d'information relative au Bureau du Président de l'Assemblée générale, faisant fond sur le manuel du Président de l'Assemblée générale, sur une nouvelle page de mon site intitulée « Engagement à la transparence ».

Par ailleurs, pour renforcer la confiance dans la présidence de l'Assemblée générale, je voudrais également faire part aux membres les trois principes qui nous guideront, moi-même et mon bureau, durant ma présidence.

Le premier est l'intégrité et l'impartialité – en représentant l'Assemblée d'une manière impartiale, en essayant d'éviter les conflits d'intérêts et en garantissant une représentation équilibrée des sexes et l'équilibre géographique au sein de mon bureau. Le deuxième est la transparence et le respect du principe de responsabilité – en fournissant les informations relatives aux voyages officiels, aux finances et à mon programme, en communiquant ouvertement avec les Membres et le public et en respectant toutes les règles et procédures pertinentes. Le troisième est le professionnalisme et l'efficacité – en gérant efficacement mon bureau et en utilisant efficacement ses ressources, en conservant la documentation pertinente et en assurant une transition sans heurts avec le Président de la prochaine session, comme le Président de la soixante-neuvième l'a si bien fait.

Il y a encore beaucoup à faire s'agissant de ce sujet et de ces trois domaines thématiques. J'accorderai une attention particulière aux opinions des membres sur la

meilleure façon de revitaliser davantage les travaux de l'Assemblée, y compris les commentaires que m'ont déjà fait ce matin certains ambassadeurs qui discutaient de la façon d'améliorer l'action du Président de l'Assemblée générale et de son bureau du point de vue de l'éthique et de la transparence.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, je vais aborder une question extrêmement grave qui porte atteinte au prestige et à la réputation de l'Assemblée générale. J'ai déjà exprimé mon indignation face aux allégations très graves qui ont été portées contre le Président de l'Assemblée à sa soixante-huitième session. J'ai également déclaré très clairement que nous ne tolérerions pas la corruption à l'Organisation des Nations Unies ou en son nom. L'Assemblée doit tirer des enseignements de cet incident et agir avec détermination. Dans le cadre de cet effort, nous pouvons faire fond sur notre tradition de trouver des solutions systémiques aux problèmes.

Comme les membres le savent, par le passé, le Président de l'Assemblée générale était élu le jour même de l'ouverture d'une nouvelle session. En 2001, en raison des attentats terroristes du 11 septembre, l'Assemblée n'a pas pu se réunir pour élire un Président. Cela a conduit à un vide du pouvoir et à une crise. À l'époque, j'étais Chef de cabinet au Bureau du Président entrant. Nous avons compris qu'il fallait éviter des perturbations similaires à l'avenir, et nous avons abandonné la tradition, vieille de 56 ans, qui consistait à organiser l'élection le premier jour de la session. À partir de 2002, le Président de l'Assemblée générale a été élu trois mois à l'avance. Cela permet d'éviter un vide du pouvoir et donne en même temps au nouveau Président une période de transition pour se préparer. Je prends également note du fait que les membres non permanents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social seront désormais élus six mois avant le début de leur mandat.

Il est essentiel de tirer les enseignements des incidents déplorables ou des événements révoltants. Les États Membres doivent améliorer le fonctionnement du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour que son organisation soit plus robuste, y compris le renforcement du budget destiné aux activités du Président. Nous devons améliorer la transparence et renforcer le respect du principe de responsabilité. Cela est essentiel. Je salue le travail entrepris à cet égard par les Représentants permanents de la Croatie et de la

Namibie en tant que -coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la dernière session. Monsieur le Président, je me réjouis de ce que vous les ayez reconduits à ces fonctions à la présente session. Je leur apporterai tout le concours possible.

Tout au long de mon mandat, j'ai indiqué clairement que l'ONU devait incarner les plus hautes valeurs éthiques et d'intégrité. C'est la raison pour laquelle j'ai pris acte de l'intention du Procureur fédéral des États-Unis de faire la lumière sur les allégations très graves concernant la conduite du Président de l'Assemblée à sa soixante-huitième session. Comme les membres le savent, j'ai pris un certain nombre de mesures spécifiques pour m'attaquer de front aux graves questions qui ont été soulevées. J'ai demandé au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de procéder à un audit interne des interactions entre l'ONU et les entités mentionnées dans la plainte déposée au pénal. J'ai également demandé au BSCI de procéder à un audit des fonds versés par ces entités, ainsi que des fonds versés par l'ONU à ces entités. J'ai en outre demandé au BSCI de déterminer si d'autres questions qui pourraient apparaître au cours de l'audit devraient également faire l'objet d'un audit.

Les décisions relatives au fonctionnement du Bureau du Président de l'Assemblée générale relèvent de la compétence de l'Assemblée. Néanmoins, il nous incombe à tous de contribuer à son bon fonctionnement. C'est pourquoi j'ai mis en place une équipe spéciale interne, dirigée par le Directeur de cabinet et chargée d'examiner les modalités de financement et de recrutement du personnel du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Cette équipe spéciale formulera des recommandations sur les moyens d'améliorer la transparence et de renforcer le respect du principe de responsabilité. J'ai également demandé aux chefs des entités des Nations Unies mentionnées dans cette plainte déposée au pénal et qui auraient eu des contacts avec les entités visées par la plainte de me tenir au courant des mesures qu'ils entendent prendre pour faire la lumière sur cette affaire.

Mon bureau et moi-même resterons en contact étroit avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale en vue d'assurer la complémentarité et la cohérence de ces efforts. Nous avons tous la responsabilité d'œuvrer de concert pour veiller à ce que l'Organisation et ses fonctionnaires se conforment pleinement à tous les règles et règlements pertinents, et à ce que nous nous

acquittions de nos tâches en toute transparence aux yeux du monde.

Je salue les initiatives prises par l'Assemblée générale visant à faire participer davantage de parties prenantes à ses discussions sur des questions qui revêtent une importance cruciale pour la communauté internationale. Les membres de la société civile et d'autres acteurs participent désormais aux débats thématiques interactifs informels. Leurs vues et leurs efforts peuvent apporter une grande valeur ajoutée à nos travaux.

Dans la dernière résolution en date de l'Assemblée sur la revitalisation de ses travaux (résolution 69/321), les États Membres ont énoncé des mesures importantes concernant le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général, qui me succédera. Il s'agit notamment de commencer à solliciter des candidatures dans une lettre commune des Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité; de communiquer les noms des personnes dont la candidature a été présentée pour examen; et de l'organisation par l'Assemblée d'échanges ou de réunions informels avec les candidats. Ces progrès mettent en évidence la vaste portée de ce point de l'ordre du jour, qui porte sur les attributions et les pouvoirs de l'Assemblée générale, ses méthodes de travail et la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée.

Je me réjouis à la perspective de coopérer avec les membres et d'appuyer leurs efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale afin qu'elle puisse réaliser nos objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance plénière, qui est consacrée à un débat conjoint sur le point 119, « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies », et le point 120 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ».

D'emblée, le Mouvement des pays non alignés souhaite féliciter M. Wilfried Emvula, Représentant permanent de la Namibie, et M. Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, d'avoir été reconduits dans leurs fonctions en tant que coprésidents

du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, et leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leur mission.

Premièrement, le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance d'appliquer dans son intégralité la résolution 69/321, adoptée par l'Assemblée générale par consensus le 11 septembre 2015, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et rappelle la souplesse de son approche, qui a permis l'adoption par consensus de la résolution. Il a également été convenu de continuer à examiner les quatre thèmes, dont celui de la sélection et de la nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat à la soixante-dixième session de l'Assemblée, ainsi que la question du renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance qu'il y a, cette année, de donner la priorité à la question de la nomination du futur Secrétaire général, dont l'élection doit avoir lieu en 2016. Eu égard au paragraphe 44 de la résolution 69/321 et conformément à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés demande au Président de l'Assemblée générale de jouer un rôle résolument actif dans le cadre de la préparation de la sélection et de la nomination du prochain Secrétaire général, afin de renforcer la transparence et la crédibilité du processus de sélection et de faire en sorte que ce dernier soit plus interactif et plus ouvert à toutes ses étapes.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés estime que la pratique actuelle de nomination du Secrétaire général revêt un caractère informel et souple, ayant évolué au fil du temps. La résolution 11 (I) a ainsi été complétée et modifiée par les dispositions des résolutions 51/241, 60/286, 64/301, 66/294, 68/307 et 69/321, afin de rendre ce processus plus transparent, plus démocratique et ouvert à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Tout en insistant fortement sur l'importance que revêt l'application intégrale des dispositions pertinentes des résolutions susmentionnées au prochain processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, le Mouvement des pays non alignés constate avec regret que la plupart de ces dispositions n'ont pas encore été mises en œuvre, comme le montre le tableau actualisé des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux.

Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance que revêt l'application intégrale des résolutions susmentionnées au processus imminent de sélection et de nomination du Secrétaire général, dans le strict respect des dispositions de l'article 141 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui stipule qu'il soit procédé à un vote au scrutin secret dans le cadre d'une séance privée de l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité.

Compte tenu de ce qui précède, le Mouvement des pays non alignés estime que face à la multiplication des défis mondiaux, qui vont des changements climatiques aux conflits armés en passant par le terrorisme et les pandémies, la nécessité de disposer d'un leadership efficace et de renforcer la coopération internationale est plus urgente que jamais. Nous soulignons à ce propos, d'une part, la nécessité de promouvoir une plus grande interaction entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, en particulier par le biais d'un rapport plus analytique du Conseil de sécurité, et, d'autre part, l'importance d'améliorer le processus actuel de nomination du Secrétaire général. Il s'agit de faire en sorte que la sélection du Secrétaire général soit plus transparente, plus crédible et ouverte à tous les États Membres en mettant pleinement à profit le pouvoir de nomination énoncé dans la Charte des Nations Unies.

À cette fin, le Mouvement des pays non alignés demande au Conseil de sécurité de recommander plus d'un candidat appuyé par un État Membre aux fins de nomination au poste de Secrétaire général par l'Assemblée générale. Les candidats les mieux qualifiés posséderont et manifesteront, notamment, la volonté de faire appliquer les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des qualités de dirigeant, d'administrateur et de diplomate nées d'une longue expérience.

Afin de lancer le processus dans un esprit d'ouverture et de transparence, le Mouvement des pays non alignés prie les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de faire distribuer une lettre commune adressée à tous les États Membres de l'ONU, les invitant à présenter des candidatures officielles au poste de Secrétaire général. Cette lettre doit inclure une description détaillée de l'ensemble du processus et indiquer une date limite pour le dépôt des candidatures.

Le Mouvement des pays non alignés appelle également les candidats potentiels à envoyer une lettre au Président de l'Assemblée générale et au Président du

Conseil de sécurité pour les notifier de leur candidature officielle au poste de Secrétaire général, contrairement à la pratique actuelle, qui consiste à n'informer officiellement que le Conseil de sécurité.

En outre, le Mouvement des pays non alignés demande au Président de l'Assemblée générale d'organiser en temps voulu des auditions ou des séances de l'Assemblée pour un échange de vues et un dialogue ou des dialogues informels avec les candidats présentés par des États Membres. Le résumé de ces consultations serait ensuite transmis aux États Membres et au Conseil de sécurité.

Lors du choix et de la nomination des meilleurs candidats au poste de Secrétaire général, qui doivent inclure des femmes, on continuera de tenir dûment compte du roulement régional et aussi de la représentation équitable des hommes et des femmes, comme indiqué au paragraphe 59 de la résolution 51/241.

Nous pensons également, comme le suggérait le rapport du Corps commun d'inspection de 2011, que les pratiques en vigueur relatives à l'élection des chefs de secrétariat des autres organes du système des Nations Unies pourraient également s'appliquer à la nomination du Secrétaire général. Aussi recommandons-nous d'examiner les pratiques en vigueur.

Par ailleurs, le Mouvement des pays non alignés souhaiterait mettre l'accent sur la question des promesses faites par les candidats, en contrepartie de l'appui apporté par les membres permanents du Conseil de sécurité, que décrit le rapport susmentionné du Corps commun d'inspection. Nous sommes d'avis qu'il n'y a pas de poste réservé à un État Membre, quel qu'il soit. C'est pourquoi il est important d'éviter que les candidats ne soient soumis à des pressions, que ce soit avant ou après avoir été nommés, pour qu'ils attribuent des postes du Secrétariat à des personnes d'une nationalité donnée en échange d'un appui politique, étant donné que cette pratique est de toute évidence contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Troisièmement, le Mouvement des pays non alignés pense qu'il faut trouver un équilibre entre la part allouée au débat général au sein du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et celle consacrée aux négociations sur la résolution. Les délégations doivent aussi pouvoir disposer d'assez de temps pour en référer à leurs capitales. À cet égard, nous serions reconnaissants aux Coprésidents de bien vouloir présenter un projet de

programme de travail du Groupe de travail spécial, qui soit équilibré, concis et assorti d'un calendrier précis.

Une fois encore, le Mouvement des pays non alignés se prononce en faveur d'un véritable renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, notamment s'agissant des questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales, en gardant à l'esprit le caractère intergouvernemental, inclusif et démocratique de l'Assemblée, qui a énormément contribué à la promotion des buts et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et de ses objectifs. Dans le même temps, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que sa position de principe sur les méthodes de travail reste pertinente et d'actualité. À cet égard, la Mouvement souligne qu'il importe de continuer d'examiner les questions en suspens liées aux quatre groupes thématiques.

En conclusion, le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de la volonté politique des États Membres et du rôle que doit jouer le Président de l'Assemblée générale au cours de la présente session dans le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général, processus qui doit être mené conformément aux résolutions susmentionnées.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa détermination à contribuer efficacement et de façon constructive à la prochaine réunion du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et aux discussions sur chacun des groupes thématiques. Nous sommes disposés à coopérer et à participer à des discussions fructueuses et constructives avec toutes les délégations de manière globale, approfondie et transparente.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie s'associent à cette déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance plénière, ainsi que de votre attachement au processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Je félicite les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie d'avoir été reconduits dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Leur reconduction atteste de l'excellent travail qu'ils ont effectué à la tête de ce Groupe au cours de la précédente session de l'Assemblée générale et des progrès significatifs enregistrés relativement à la résolution 69/321 sur ce sujet. Nous souhaitons également plein succès aux Coprésidents durant la présente session et leur exprimons notre appui dans l'accomplissement des tâches qui les attendent.

L'Union européenne et ses États membres sont de fervents partisans d'un multilatéralisme efficace, avec l'ONU en son centre. La première de nos priorités reste le renforcement de l'Organisation sur la base d'un financement efficace et durable, dans les limites de notre capacité à payer, et l'amélioration de son fonctionnement chaque fois qu'il y a possibilité de faire mieux. À cet égard, nous restons attachés au processus de revitalisation et déterminés à appuyer les efforts visant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes. En effet, nous souhaitons que l'Assemblée générale – en tant que seul organe intergouvernemental à composition universelle doté d'un mandat étendu et de responsabilités conséquentes – relève le défi consistant à concilier légitimité et efficacité dans le contexte des nouveaux défis mondiaux.

Parallèlement, nous tenons à réitérer qu'il importe de prendre des mesures concrètes, et ce à tous les niveaux, visant à dépenser de manière plus judicieuse, à exécuter les programmes de façon nouvelle et à veiller à ce que l'Organisation mène ses activités dans le respect des budgets adoptés. Cela s'applique à toutes les activités de l'ONU – maintien de la paix, construction, budget ordinaire. Pour que les mandats soient exécutés plus efficacement et les ressources utilisées d'une façon durable, il faudra mener un effort incessant visant à trouver des méthodes de travail nouvelles et créatives. Nous croyons que ce n'est que lorsque l'Assemblée générale se prononce de façon pertinente sur les questions d'intérêt commun pour la communauté internationale et obtient des résultats que la revitalisation peut être assurée. Ainsi, elle ne fait

qu'être à la hauteur de son rôle, qui est d'être l'un des organes principaux de l'ONU.

L'UE et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution 69/321, qui contient de nouvelles idées importantes. C'est la souplesse dont ont fait montre tous les États Membres de l'ONU engagés dans les négociations intergouvernementales qui a rendu possible son adoption. Cette résolution doit être considérée comme un jalon dans le renforcement de la transparence et l'ouverture du processus de sélection du prochain Secrétaire général. Nous appelons le Président à assurer le suivi nécessaire, notamment en envoyant la lettre conjointe envisagée dans la résolution 69/321. La tenue de dialogues ou de réunions informels avec les candidats au poste de secrétaire général présente un intérêt particulier cet égard.

Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale a aussi permis d'autres développements positifs, comme par exemple les débats thématiques, qui facilitent la tenue de discussions plus approfondies sur les questions d'importance cruciale pour la communauté internationale. L'UE et ses États membres se félicitent plus particulièrement du caractère interactif des débats thématiques, qui permet à l'Assemblée générale d'avoir une concertation plus étroite avec d'autres parties prenantes et avec les organisations et les groupes régionaux extérieurs au système des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt de voir cette pratique se poursuivre et invitons le Président à consulter les États Membres sur la possibilité, selon que de besoin et dans un esprit de partenariat, d'ouvrir le dialogue avec un large éventail de parties prenantes ainsi qu'à produire des documents axés sur les résultats dans le cadre de ces débats. Nous reconnaissons aussi l'importance de l'interaction entre l'Assemblée générale et les instances et organisations internationales ou régionales travaillant sur les questions d'intérêt commun pour la communauté internationale, et les avantages que procure cette interaction.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait maintenu la pratique d'organiser des séances d'information informelles périodiques sur ses priorités, ses voyages et ses activités les plus récentes, y compris sa participation à des réunions et manifestations internationales organisées en dehors de l'Organisation, et nous l'encourageons à continuer cette pratique.

Quant à la relation de l'Assemblée générale avec les autres organes principaux de l'ONU, l'UE et ses États membres estiment que le renforcement de

la transparence et de la coopération reste un objectif important. L'Assemblée générale devrait pouvoir tirer parti des informations sur les réunions entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et les Présidents des organes subsidiaires.

Sur la question des méthodes de travail, nous tenons à rappeler qu'il convient d'envisager de prendre des mesures visant à rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en vue d'éliminer le double emploi et les chevauchements, et de promouvoir la complémentarité dans l'examen et la négociation de questions similaires et connexes. À cet égard, il importe de rappeler la résolution 68/1. Nous pensons qu'il convient de continuer à envisager la possibilité de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans et d'en regrouper ou d'en supprimer d'autres, notamment en instituant une clause d'extinction, avec le consentement exprès de l'État ou des États ayant demandé leur inscription à l'ordre du jour.

À cet égard, le rôle de chef de file des Présidents et des Bureaux des grandes commissions est de la plus haute importance. Je voudrais souligner, en particulier, les efforts faits par les Présidents des grandes commissions au cours de la soixante-neuvième session pour améliorer les méthodes de travail au sein desdites commissions. Les propositions spécifiques contenues dans leur lettre conjointe du 13 avril visant à rationaliser les méthodes de travail se sont avérées très utiles et ont permis des progrès en la matière. Nous espérons pouvoir poursuivre ce travail très constructif avec les Présidents des grandes commissions durant la soixante-dixième session, et attendons avec intérêt de participer à leurs réunions d'information avec le Groupe de travail spécial au printemps.

Nous prenons note avec satisfaction du débat constructif sur les méthodes de travail de la Deuxième Commission, qui a eu lieu le 9 octobre. Nous sommes encouragés par le fait que tout le monde ait reconnu qu'il importe que la Deuxième Commission réagisse de façon globale et cohérente aux propositions contenues dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) qui a été adopté dernièrement. Nous appuyons sans réserve les efforts en cours des Présidents visant à recueillir des idées et à proposer des moyens d'aller de l'avant dans le cadre de cet effort, conformément à la résolution 69/321 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée. Nous nous félicitons aussi

des initiatives similaires prises par le Président de la Troisième Commission durant la présente session.

Bien que chaque grande commission décide librement de son règlement intérieur, nous pensons que la rationalisation et la standardisation des règles permettraient aux commissions de mener leurs travaux de façon plus efficace. Nous soulignons également qu'il importe de tirer pleinement parti des services électroniques proposés par le Secrétariat. L'utilisation généralisée de tels services, y compris la plateforme PaperSmart, par les grandes commissions et les États Membres a déjà eu des effets positifs sur les travaux de l'Assemblée générale durant la partie principale de la présente session. Cela a également permis de faire des économies considérables au niveau des ressources, de l'énergie et de la consommation de papier. Nous devons continuer d'œuvrer en ce sens.

Nous espérons que le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale – y compris dans le cadre de ses fonctions de Président du Bureau – et les Présidents des grandes commissions, joueront un rôle actif, en consultation avec les États Membres, pour mieux coordonner l'organisation des réunions de haut niveau afin d'en optimiser le nombre et la répartition tout au long de l'année, tout en gardant à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité du débat général. Nous considérons que le Bureau pourrait jouer un rôle utile dans le cadre de ce processus.

Nous insistons également sur la nécessité d'appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée générale, y compris les résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée. La mise en œuvre des résolutions aura des effets positifs sur l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est à l'évidence étroitement liée à la réforme globale de l'ONU.

S'agissant des fonctions du Bureau du Président, les efforts visant à renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau continuent d'avoir une très grande importance et de profiter à tous. À cet effet, les efforts de promotion de la coopération entre les Présidents sortant et entrant de l'Assemblée générale pourraient s'avérer très utiles. Compte tenu de l'évolution de la charge de travail de l'Assemblée générale, l'Union européenne et ses États membres sont fermement déterminés à identifier et à mettre en œuvre les moyens éventuels de rationaliser et de mieux définir le rôle du Président, à l'appui des travaux de l'Assemblée générale et du fonctionnement efficace du Bureau. Le renforcement du rôle et de

l'autorité du Président exige également de prendre des mesures concrètes pour accroître les ressources du Bureau et renforcer sa capacité d'exécuter ses tâches avec efficacité. À cet égard, nous accueillerions favorablement des idées novatrices en accord avec la rigueur budgétaire et la transparence nécessaires.

La résolution 69/321 invite le Président de l'Assemblée générale à continuer de tenir à l'intention des États Membres des réunions d'information périodiques sur ses activités, y compris ses voyages. Nous considérons que cela constitue à la fois une source d'information et un acte de transparence importants pour les États Membres. Le Président de l'Assemblée générale est à la tête du principal organe de l'ONU, en raison de sa composition universelle, et son Bureau doit être l'exemple même de la transparence et de la responsabilité pour toutes les parties prenantes, notamment parce que le Président représente tous les États Membres durant les réunions et voyages officiels.

Enfin, je tiens à insister sur le rôle important joué par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je tiens à assurer tout le monde que l'Union européenne et ses États membres continueront de participer de manière constructive aux activités du Groupe de travail spécial. Nous espérons recevoir bientôt un programme de travail.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), composée de 10 États membres, à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon pays, la Malaisie. L'ASEAN s'associe également à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Représentant permanent de la Croatie, M. Vladimir Drobnyak, et le Représentant permanent de la Namibie, M. Wilfried Emvula, d'avoir été reconduits dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Nous les remercions également de leur rôle moteur dans la facilitation des travaux du Groupe de travail spécial à la précédente session. L'ASEAN se félicite des progrès accomplis sous leur coprésidence, en particulier concernant la résolution 69/321, adoptée le 11 septembre. Nous félicitons également M. Sam Kutesa, Président de

l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, de sa détermination à faire avancer la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le soixante-dixième anniversaire de l'ONU, célébré récemment, a été l'occasion de redynamiser et de revitaliser l'ONU, une revitalisation qui permettra d'en accroître l'efficacité, la transparence et l'ouverture. L'ONU sera alors mieux à même de répondre aux besoins des États Membres.

Nous devons tous œuvrer de concert pour faire en sorte que l'Assemblée générale joue son rôle de principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Je mettrai l'accent sur plusieurs questions clefs qui méritent une attention particulière au cours de la soixante-dixième session.

Premièrement, nous nous félicitons que, dans la résolution 69/321, l'Assemblée générale réaffirme qu'il est important et utile que l'ONU poursuive ses échanges avec les instances régionales, et souligne notamment l'importance de la Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales du 5 mai 2015 (résolution 69/277).

L'ASEAN a fait des avancées considérables en tant qu'organisation régionale. Cette année est particulièrement importante puisque la Communauté économique ASEAN sera mise en place à la fin de l'année. L'ASEAN compte renforcer ses échanges et sa coopération avec l'ONU dans le but de s'attaquer à des préoccupations communes et à des questions d'intérêt commun. Nous espérons que des mesures concrètes de suivi continueront d'être prises pour suivre la voie importante définie par l'Assemblée générale.

Deuxièmement, l'ASEAN accueille avec satisfaction l'adoption, en 2014, de la résolution 68/307 par laquelle l'Assemblée générale a décidé de procéder à l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social six mois environ avant leur entrée en fonctions. Nous sommes favorables à la pratique actuellement suivie au Conseil de sécurité consistant à inviter les membres nouvellement élus à observer certaines des réunions et activités du Conseil avant leur entrée en fonctions. Cela donnera sûrement de bonnes possibilités aux membres nouvellement élus de se préparer à assumer leur mandat au Conseil.

Troisièmement, concernant la sélection et la nomination du Secrétaire général, l'ASEAN considère

que l'accord conclu en vertu de la résolution 69/321 doit être appliqué de bonne foi afin d'assurer la transparence et l'ouverture du processus de sélection. Nous nous associons aux autres États Membres qui ont demandé aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de commencer à solliciter des candidatures au poste de secrétaire général dans une lettre commune adressée à tous les États Membres qui sollicitera la présentation de candidatures dans les meilleurs délais. Alors que nous allons procéder à la sélection et à la nomination du prochain Secrétaire général en 2016, l'ASEAN espère recevoir une description claire de l'ensemble du processus, y compris un calendrier bien défini pour le processus de sélection et les dialogues entre les États Membres et les candidats. Nous demandons aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de communiquer à tous les États Membres, de manière régulière et conjointe, le nom des personnes nommées candidates au poste de secrétaire général.

Pour renforcer la responsabilité et la transparence, nous encourageons également l'organisation de séances publiques au Conseil de sécurité et de réunions organisées selon la formule Arria, pour examiner la liste des candidats à retenir, et de séances d'information du Conseil de sécurité sur l'état d'avancement du processus de nomination.

Enfin et surtout, nous comptons sur le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président. Nous nous félicitons que la résolution 69/321 ait mis l'accent sur l'importance de mettre à la disposition du Bureau du Président, dans les limites des ressources convenues, des membres du personnel du Secrétariat qui seront chargés de coordonner la transition entre les présidents sortant et entrant, de gérer les relations entre le Président et le Secrétaire général, et de préserver la mémoire institutionnelle en temps voulu.

Nous remercions également les États Membres ayant détaché des membres du personnel de leur mission respective pour aider le Bureau du Président de l'Assemblée générale à accomplir ses tâches et en renforcer les effectifs. L'ASEAN se joint aux autres États Membres pour inviter les présidents des sessions à venir à avoir des contacts fréquents avec le Conseil des présidents de l'Assemblée générale afin de tirer parti de l'expérience de leurs prédécesseurs en ce qui concerne les meilleures pratiques et les enseignements qu'ils en ont tirés. Pour renforcer plus avant la mémoire institutionnelle, nous encourageons les présidents

sortants de l'Assemblée générale à transmettre à leurs successeurs un compte rendu de leurs travaux à l'issue de leur mandat. Nous encourageons également les uns et les autres à organiser des échanges structurés et constructifs concernant les données d'expérience pendant la période de transition de trois mois.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la volonté sans faille des pays de l'ASEAN de dialoguer de manière constructive avec les autres États Membres dans le cadre des discussions du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale qui se tiendront au cours de la soixante-dixième session. Nous sommes persuadés que, grâce à la volonté politique de tous les États Membres, nous serons en mesure de parvenir à un consensus et d'obtenir des résultats concrets.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (ACT). Ce groupe transrégional est composé de 25 pays de petite taille et de taille moyenne qui s'emploient tous ensemble à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Le Groupe ACT tient à féliciter tous les États Membres de leur attachement au processus de négociation et de l'esprit de compromis et de souplesse dont ils ont fait montre pendant les négociations sur la résolution 69/321, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et souhaite, à ce propos, remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, à savoir les Ambassadeurs de la Croatie et de la Namibie, de leur excellent travail et de leur dévouement. Nous tenons à souligner l'importance d'avoir une communication efficace et véritable entre les membres permanents du Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres pendant les négociations sur cette résolution. Le Groupe ACT est satisfait du résultat et de l'adoption par consensus le 11 septembre de ladite résolution, qui a par ailleurs mis en place un processus structuré en vue de la sélection du prochain secrétaire général.

Bien entendu, comme l'a dit le précédent Président de l'Assemblée générale au moment de l'adoption de la résolution, sa mise en œuvre est capitale. Au fil des ans, nous avons vu un grand nombre de résolutions concernant la sélection du prochain Secrétaire général être adoptées sans jamais être appliquées. Nous devons y remédier. Dans un premier temps, une lettre commune

des Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité doit être envoyée à tous les États Membres pour les inviter à proposer des candidats. Nous espérons recevoir cette lettre au cours des prochaines semaines, afin de pouvoir entamer l'ensemble du processus avant la fin de l'année. Le Président de l'Assemblée générale s'est vu confié un mandat très fort par la résolution 69/321 sur la revitalisation, qui énumère également les éléments qui doivent figurer dans la lettre. Nous attendons désormais que le Conseil agisse. À cet égard, il nous plaît d'apprendre que le Conseil de sécurité a organisé une discussion officielle sous la présidence néo-zélandaise au mois de juillet, et espérons que les préparatifs d'envoi de la lettre sont en cours à l'heure même où nous parlons.

De manière plus générale, notre préoccupation principale doit être de faire en sorte que les meilleurs candidats se présentent et que leurs dossiers de candidature soient examinés à l'aune de critères de sélection précis. En 1945-1946, la Commission préparatoire des Nations Unies avait affirmé que le Secrétaire général devait, mieux que quiconque, représenter l'ONU dans sa globalité. Nous voulons être sûrs que tous les États Membres, de même que l'ensemble de la communauté internationale, aient la possibilité d'entendre les points de vue des candidats et d'avoir un échange avec eux.

En outre, nous pensons qu'au bout de 70 ans, le moment est venu de se montrer encore plus novateur. Nous estimons par conséquent qu'au moment de prendre la décision finale, il faudra prendre dûment en considération l'égalité et l'équité géographique ainsi que l'équilibre entre les sexes. Nous attendons également avec intérêt d'avoir une discussion approfondie au cours de la présente session sur la durée du mandat du Secrétaire général, notamment la possibilité de n'effectuer qu'un mandat unique non renouvelable.

M. Yadav (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au nom de l'Inde dans le cadre du débat d'aujourd'hui. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance.

Tout d'abord, je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens à féliciter M. Wilfred Emvula, Représentant permanent de la Namibie, et M. Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, d'avoir

été reconduits dans leurs fonctions de Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et leur souhaite plein succès dans leurs efforts. Ils méritent en outre notre profonde gratitude pour l'excellent travail qu'ils ont accompli à la précédente session.

À l'heure où nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU, la question de la réforme de l'Organisation, y compris la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité, revêt une importance particulière. Nous devons répondre à l'appel à la réforme du système des Nations Unies lancé par un grand nombre de dirigeants du monde entier durant le récent débat général qui s'est tenu au début de la soixante-dixième session de l'Assemblée.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du débat annuel du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail, le 20 octobre, le Président de l'Assemblée générale a dit :

« [j]e ne saurais terminer sans aborder la question de la réforme du Conseil de sécurité – une question qui est probablement parmi les plus délicates et les plus débattues au sein des Nations Unies et au-delà, et ce, depuis plusieurs décennies. Comme l'ont souligné un grand nombre de dirigeants du monde pendant le débat général de la présente session, c'est un sujet crucial pour une grande majorité des États Membres. » (*S/PV.7539, p.5*)

Nous constatons à regret qu'un Conseil de sécurité inefficace a eu un coût humain considérable en termes de guerres et de conflits, ce que la communauté internationale ne saurait justifier. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, en particulier le nombre colossal des plus de 60 millions de personnes touchées par le dysfonctionnement du Conseil de sécurité.

Nous sommes foncièrement convaincus qu'une réforme urgente et complète de l'ONU est impérative afin que l'Organisation reflète les réalités géopolitiques actuelles et renforce sa capacité à relever les défis transnationaux de plus en plus complexes et urgents de notre époque. Bien que nous soyons heureux que la résolution 69/321, adoptée le 11 septembre, ait mis en relief certaines des étapes importantes que nous devons franchir dans notre parcours collectif vers une Assemblée générale revitalisée, nous n'en pensons pas moins qu'il nous reste encore un très long chemin

à faire. D'ici là, l'application pleine et entière de cette résolution est impérative.

Nous estimons que le renforcement des procédures et la rationalisation des méthodes de travail de l'Assemblée générale ne suffiront pas à son autonomisation. En effet, il est également indispensable que la place qu'elle occupe en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant de l'Organisation en vertu de l'Article 10 de la Charte soit respectée dans la lettre et dans l'esprit. Il faut donc que l'Assemblée générale prenne l'initiative de définir le programme mondial et qu'elle restaure le rôle charnière de l'ONU pour la formulation des approches multilatérales visant à régler les questions transnationales. Cette revitalisation doit notamment restaurer la primauté de l'ONU s'agissant des questions de développement. Nous tenons à faire trois observations à cet égard.

Premièrement, il est critique d'aborder la question du non-empiétement sur le mandat de l'Assemblée générale et de veiller à ce que le Conseil de sécurité soit davantage respectueux des mandats des autres organes. Le fait que le Conseil de sécurité empiète sur des questions qui relèvent traditionnellement des compétences de l'Assemblée générale est particulièrement préoccupant. En outre, l'organisation de débats thématiques sur les questions qui incombent souvent à l'Assemblée générale ou au Conseil économique et social reste elle aussi une source d'inquiétude. L'équilibre entre les principaux organes de l'ONU, comme en dispose la Charte, doit être respecté et entretenu.

Deuxièmement, l'une des questions les plus importantes dont sera saisie l'ONU dans l'année qui vient sera la sélection du prochain Secrétaire général. Les débats sont nourris autour des prérogatives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à cet égard. Au cœur des discussions, toutefois, figure la question des prérogatives des cinq membres permanents par rapport au reste des États Membres de l'ONU. Or cela est déterminé, dans une large mesure, par les méthodes de travail du Conseil, qui peuvent pourtant sembler un élément inoffensif.

Ma délégation a plaidé avec force pour que le Conseil de sécurité recommande les noms de deux candidats ou plus à l'Assemblée générale. Bien que les décisions de l'Assemblée générale n'en disposent pas spécifiquement, il ne nous semble pas y avoir d'obstacle juridique à ce que le Conseil de sécurité prenne une telle mesure. L'Assemblée générale, voix de la communauté internationale, doit se voir accorder une plus grande

influence dans la sélection du prochain Secrétaire général. Cela va dans le sens des intérêts du système des Nations Unies en général et des prérogatives de l'Assemblée en particulier. Il est dans notre intérêt collectif, à l'heure où nous commençons à appliquer l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), de sélectionner le prochain chef de l'ONU le plus compétent.

Troisièmement, l'Assemblée et les autres entités qui forment le système des Nations Unies doivent appliquer les meilleures pratiques dans leur fonctionnement quotidien. Cela nécessitera d'examiner la manière dont l'Assemblée exerce ses activités, et de convenir de meilleures pratiques. De notre point de vue, la primauté de l'Assemblée découle de l'universalité de sa composition, ainsi que de l'application diligente du principe d'égalité souveraine de tous ses membres. L'appropriation des décisions et des activités de l'Assemblée se traduit donc dans le degré de participation des États Membres. En conséquence, ces derniers doivent faire montre de la volonté politique de prendre des mesures concrètes pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée.

Pour terminer, je voudrais de nouveau insister sur la nécessité d'envisager des mesures de fond qui renforceraient le rôle de l'Assemblée générale en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant de la communauté internationale. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur la participation et l'appui constructifs de ma délégation dans le cadre de ces efforts.

Mme Diéguéz La O (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe à la déclaration exhaustive faite par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, mais je voudrais néanmoins faire quelques commentaires à titre national.

En premier lieu, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale de la préparation du rapport dont nous sommes saisis sur cette question, ainsi que des efforts déployés pour faire avancer le processus de revitalisation à la session précédente de l'Assemblée générale. De même, nous souhaitons les féliciter d'avoir été reconduits à la direction de ce Groupe.

Il ne pourra y avoir de véritable réforme de l'Organisation des Nations Unies sans une revitalisation profonde de l'Assemblée générale, or, à notre avis,

cela ne sera possible que si l'on renforce le caractère démocratique et participatif de cet organe, en faisant en sorte que les 193 États Membres puissent exercer pleinement les pouvoirs que leur attribue la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale doit recouvrer et consolider ses fonctions de délibération, d'établissement de normes et d'adoption de politiques conformément aux pouvoirs inscrits dans la Charte, et aux multiples résolutions et déclarations adoptées par l'Organisation. Pour faire en sorte que la communauté internationale conserve une confiance pérenne dans l'ONU et que cette dernière ne perde rien de sa légitimité, il convient également que l'Organisation tienne véritablement compte des intérêts collectifs des États Membres.

Le problème principal de l'Organisation réside dans l'application déficiente des innombrables résolutions de l'Assemblée générale, qui constituent un corpus normatif important dont la majeure partie est pourtant sans effet puisque leur mise en œuvre est fonction de la volonté politique des États dotés du pouvoir politique, militaire ou économique nécessaire pour ce faire. Les nombreuses résolutions sur le thème que nous examinons à la séance de ce jour ne font pas exception, et leur degré d'exécution est très restreint, il faut le déplorer.

Cuba souligne la nécessité d'instaurer l'équilibre requis par la Charte entre les principaux organes des Nations Unies, et appelle à mettre un terme à la tendance croissante et dangereuse du Conseil de sécurité à empiéter sur les domaines réservés à l'Assemblée.

La revitalisation de l'Assemblée générale ne saurait être un processus bureaucratique. Comme l'a dit sagement le père Miguel D'Escoto, un ressortissant de la République sœur du Nicaragua, dans son discours d'adieu en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, « la revitalisation n'est pas une question technique mais politique » (A/63/PV.105, p. 31). Nous espérons que ce processus de revitalisation permettra de renforcer les échanges entre le Secrétariat et l'Assemblée générale, pour que le Secrétariat puisse s'acquitter avec plus d'efficacité des mandats définis par les États Membres. Nous espérons en outre que le Bureau du Président de l'Assemblée générale sera renforcé, et nous lui exprimons notre plein appui.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.

Dans le cadre des travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, il convient de suivre de près l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et assurer régulièrement la mise à jour et le suivi du tableau récapitulatif de toutes les résolutions relatives à cette question. Nous disposons déjà d'une vaste gamme de textes législatifs sur la revitalisation de cet organe. Nous saluons les progrès accomplis au cours de la dernière session, mais beaucoup reste à faire.

L'Organisation ne sera pas adaptée au système contemporain des relations internationales tant que le Conseil de sécurité ne sera pas réformé et tant que l'Assemblée générale ne deviendra pas le centre du débat et de l'action au niveau multilatéral.

Cuba réitère sa volonté de continuer à participer de manière constructive aux prochaines réunions du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous voudrions féliciter les Ambassadeurs Emvula et Drobnjak de leur reconduction aux fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. C'est un hommage mérité rendu à leur succès au cours de la soixante-neuvième session.

L'Assemblée générale s'emploie à s'acquitter avec diligence des tâches qui lui ont été confiées. Elle a joué un rôle important et historique dans la conception et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. L'Assemblée générale aura un rôle central à jouer dans les décisions qui seront prises dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Les rôles et les mandats de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sont clairement définis dans la Charte des Nations Unies. Tout organe créé par la Charte doit éviter d'empiéter sur le rôle d'un autre organe.

La Charte donne à l'Assemblée générale une large marge de manœuvre pour jouer son rôle. L'Assemblée générale doit utiliser cette marge de manœuvre de manière optimale. Elle peut, par exemple, jouer un rôle de chef de file dans le domaine du maintien de la paix en tirant pleinement parti du potentiel de son Comité spécial des opérations de maintien de la paix. En outre,

l'Assemblée générale a accompli un travail de pionnier dans plusieurs domaines, des droits de l'homme au développement du droit international. Le recours au mécanisme « L'union pour le maintien de la paix », en cas de besoin, permet à l'Assemblée de marquer la paix et la sécurité internationales d'une empreinte indélébile.

Les échanges entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée ne doivent pas rester purement symboliques et superficiels, mais doivent porter sur le fond et avoir des effets tangibles. Nous voudrions proposer quelques mesures susceptibles d'améliorer cette communication.

Premièrement, les Présidents de l'Assemblée et du Conseil devraient donner un caractère plus substantiel à leurs réunions mensuelles – généralement organisées pour la forme – en discutant de la manière dont ils pourraient collaborer, sur la base des ordres du jour des deux organes. Deuxièmement, les rapports annuels du Conseil à l'Assemblée doivent être plus analytiques, et, en retour, l'Assemblée générale doit donner son opinion sur l'action du Conseil. La lettre publiée l'an dernier par le Président de l'Assemblée en réponse au rapport du Conseil de sécurité est un premier pas dans la bonne direction. Troisièmement, les Membres dans leur ensemble doivent faire davantage en matière de contrôle et d'évaluation de l'action du Conseil. Enfin, le Groupe de travail spécial, le processus des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent travailler en collaboration avec le Conseil de sécurité et son Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure pour perfectionner et améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité afin qu'il soit plus transparent et plus comptable de son action vis-à-vis de l'ensemble des Membres.

La réforme du Conseil de sécurité nous offre une occasion de renforcer les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité assume la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales au nom de tous les États Membres, et non à leur place. Par conséquent, le Conseil doit rendre des comptes à l'ensemble des membres de l'Assemblée générale.

Le seul moyen de renforcer le respect du principe de responsabilité à cet égard est d'augmenter le nombre des membres élus du Conseil. Par ailleurs, dans le cadre de ce processus, l'Assemblée générale doit également mettre l'accent sur une représentation accrue et sur d'autres questions tout aussi importantes, telles que le droit de veto, la taille du Conseil et ses méthodes

de travail et la représentation des groupes régionaux. L'augmentation du nombre des membres permanents au Conseil ne ferait que porter atteinte à son caractère représentatif et au principe de responsabilisation par la démocratie. Nous devons privilégier le principe du plus grand bien pour le plus grand nombre en veillant à ce que tous les États Membres – petits, moyens et grands – soient adéquatement et équitablement représentés au sein du Conseil réformé sur la base de mandats fixes et du roulement. La réforme du Conseil doit refléter les aspirations et les intérêts de tous, et non les ambitions de quelques-uns.

Cette année, le processus de sélection et de nomination du nouveau Secrétaire général a pris encore plus d'importance. Garantir la transparence et l'ouverture de ce processus et permettre à l'Assemblée générale d'exprimer ses opinions permettraient de renforcer la légitimité de ce processus et de cette fonction. L'année dernière, nous avons réalisé des progrès importants s'agissant de cette question et nous devons poursuivre dans cette voie.

La mise en œuvre des résolutions revêt une importance cruciale et exige la volonté politique des États Membres et des ressources suffisantes. Il faut éviter la mise en œuvre sélective des résolutions, délibérément ou par omission. Tel qu'énoncé dans la résolution 69/231, le Secrétaire général doit présenter aux États Membres un état actualisé de l'avancement de l'application des résolutions. On pourrait améliorer la mise à jour du tableau récapitulatif des résolutions en indiquant les raisons de leur non-application ou des retards constatés.

La revitalisation de l'Assemblée générale et la pleine mise en œuvre de ses décisions auraient un effet multiplicateur en donnant à l'ONU les moyens de régler les graves problèmes liés à la paix et la sécurité, au développement et aux droits de l'homme. Nous nous réjouissons à la perspective d'un débat de fond constructif sur cette question, et nous tenons à assurer les coprésidents de notre coopération et de notre appui.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Président d'avoir fait preuve d'initiative en ce qui concerne la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Aussi bien dans son discours d'investiture (voir A/69/PV.94) que dans son discours d'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée (voir A/70/PV.1), il a souligné l'importance de la revitalisation des travaux de

l'Assemblée générale. Le Japon partage pleinement ses vues.

Soixante-dix années se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. En plus de la réforme du Conseil de sécurité, à laquelle le Japon attache la plus haute importance, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un élément essentiel du programme de réforme. Nous devons faire des progrès soutenus pour parvenir à des résultats réalisables et réalistes dans ce domaine.

C'est avec beaucoup d'indignation et de tristesse que nous avons appris l'arrestation, au début d'octobre, du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session par les autorités des États-Unis. Selon les informations diffusées dans la presse, M. Ashe a reçu des paiements de la part d'un promoteur immobilier basé à Macao en se prévalant de sa fonction. Ces allégations graves et sans précédent ont sérieusement porté atteinte au prestige et à la réputation de l'Organisation des Nations Unies dans le monde. Je le dis avec regret, car M. Ashe a été un président très actif, qui s'est attaché à faire progresser des questions telles que les changements climatiques et le développement durable.

Comme le Président l'a dit lors de la conférence de presse tenue le 6 octobre, la corruption n'a sa place ni à l'Organisation des Nations Unies, ni ailleurs. Je trouve très encourageant qu'en sa qualité de Président de l'Assemblée générale, venant, de surcroît, du Danemark, un pays qui est régulièrement en tête du classement des pays à l'indice de transparence, il s'est fermement engagé à rétablir l'intégrité et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. Avant de venir ici aujourd'hui, je comptais lui demander de nous faire part de quelques-unes des mesures pouvant être envisagées à ce sujet. J'ai donc été très heureux et réconforté d'apprendre qu'il avait déjà pris des mesures concrètes sur le code de conduite applicable au Président.

Le 8 octobre, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a transmis un message similaire sur la corruption et demandé au Bureau des Services de contrôle interne (BSCI) de procéder à une enquête. Nous nous félicitons de la rapidité de son intervention et nous espérons que le rapport du BSCI paraîtra le plus rapidement possible. Je sais également gré au Secrétaire général du message très ferme qu'il a exprimé ce matin sur cette question. En se fondant sur les propositions du Président et sur la contribution du Secrétaire général, je voudrais que le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale examine, au cours des

prochaines sessions, la façon dont est géré le Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Cette affaire nous a rappelé que les flux financiers en provenance et à destination du Bureau du Président de l'Assemblée générale ne sont pas complètement transparents. Nous n'avons, en particulier, pas d'informations sur la manière dont les contributions volontaires d'États Membres et de sources privées sont utilisées. La transparence des flux financiers doit être l'un des points abordés par le Groupe de travail spécial.

En ce qui concerne la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 69/321, qui est le fruit de longues et difficiles négociations. Je tiens à remercier sincèrement les Coprésidents du Groupe de travail spécial, à savoir les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie, d'avoir présidé les travaux à la session précédente. Nous nous félicitons de leur reconduction dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail pour la session en cours et nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec eux de nouveau.

Nous avons accompli beaucoup de choses au cours de la précédente session et pouvons désormais nous employer à mettre en œuvre cette résolution phare et à résoudre les questions qui ont été reportées à la présente session. En ce qui concerne la sélection du Secrétaire général, la résolution prie les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de faire distribuer une lettre commune décrivant la procédure applicable dans son intégralité et sollicitant la présentation de candidatures dans les meilleurs délais. Nous espérons que cette lettre sera distribuée dès que possible.

Au cours de la précédente session, l'idée de modifier la méthode actuelle de sélection du Secrétaire général en invitant le Conseil de sécurité à recommander plus d'un candidat à l'Assemblée générale a été proposée et intensément débattue. Du point de vue de la transparence, nous estimons que l'aspect le plus important est de garantir la responsabilité du Conseil de sécurité dans le choix d'un candidat. Nous devons choisir, comme Secrétaire général, le meilleur candidat, à savoir celui qui possède les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Il est donc souhaitable d'avoir un éventail aussi large que possible de candidats, dont des femmes. À cet égard, le Japon appuie le paragraphe 38 de la résolution 69/321, qui invite les États Membres à envisager de présenter la candidature de femmes au poste de Secrétaire général.

En octobre, le Japon a été élu au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, avec l'appui de l'écrasante majorité des États Membres. Je les remercie une fois de plus de leur appui. Depuis cette élection, il nous reste encore deux mois et demi avant de nous joindre au Conseil le 1^{er} janvier. Bien qu'il s'agisse de la onzième fois que le Japon a l'honneur de siéger au Conseil et, dans mon cas, de la deuxième fois, j'ai le sentiment que deux mois et demi représentent bien peu de temps pour se préparer à cette tâche. Je pense que la décision contenue dans la résolution 68/307 d'avancer au mois de juin les dates des élections des nouveaux membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social permettra d'atteindre le but voulu, à savoir donner aux nouveaux membres plus de temps pour se préparer à siéger au sein de ces organes.

Cette année, l'Assemblée générale est saisie de 173 points inscrits à son ordre. À l'évidence, je pense que la simplification de cet ordre du jour est devenue une question urgente. Afin d'éviter les doubles emplois, un certain nombre de questions confiées à la Deuxième Commission, par exemple, pourraient être examinées et intégrées à la lumière de la nature holistique du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Le Japon a déjà soumis cette proposition au bureau de la Deuxième Commission. En outre, le renforcement de la discipline et de l'équité dans la gestion de cette instance demeure un important sujet de discussion. À cet égard, j'ai une observation à faire : je pense que lorsque le représentant d'un État Membre fait une déclaration au nom d'un groupe, les représentants des États Membres appartenant à ce groupe et souhaitant prendre la parole au nom de leur pays devraient le faire, en principe, après que tous les représentants de pays qui ne sont pas associés à un groupe ont pris la parole.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Japon est prêt à appuyer le Président de l'Assemblée générale et à contribuer de manière constructive aux débats sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, en vue d'améliorer encore l'efficacité et la transparence de l'Organisation des Nations Unies.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres orateurs pour remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cet important débat conjoint et pour féliciter l'Ambassadeur de la Croatie, M. Drobnyak, et l'Ambassadeur de la Namibie, M. Emvula, d'avoir été reconduits dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial

sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la soixante-dixième session.

L'Indonésie s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Algérie et de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, respectivement.

Des progrès ont été enregistrés sur de nombreux fronts depuis qu'un point spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a été pour la première fois inscrit à l'ordre du jour de la quarante-sixième session de l'Assemblée en 1991. Les délibérations sur cette question ont abouti à l'adoption d'un certain nombre de pratiques en vigueur au sein de l'Assemblée générale visant à renforcer la capacité de cette dernière de s'acquitter efficacement de son rôle et de son mandat.

La simplification et la réorganisation de l'ordre du jour de l'Assemblée en fonction de différents groupes thématiques ont permis de mieux cibler ses travaux. L'amélioration des méthodes de travail, l'élection plus tôt dans l'année des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social et le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale sont au nombre des résultats de nos délibérations, qui ont permis à l'Assemblée de prendre plus d'importance. La pratique consistant à convier les membres de l'Assemblée générale à des débats de haut niveau sur de grandes problématiques mondiales touchant à la paix, à la sécurité et au développement a montré de quelle manière l'Assemblée pouvait cultiver une meilleure entente commune sur les défis communs et à quel point les États Membres pouvaient mettre leur sagesse et leur expérience collectives au service du bien commun de l'humanité. Cela a permis de renforcer le rôle de l'Assemblée.

La dernière résolution en date sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 69/321), a permis une fois de plus de faire franchir une étape supplémentaire au travail sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée. Elle ouvre la voie à une collaboration encore plus étroite entre l'Assemblée et le Conseil, s'agissant en particulier de la sélection et de la nomination du prochain Secrétaire général. Ma délégation est fermement persuadée, toutefois, qu'il reste beaucoup à faire pour que l'Assemblée puisse s'acquitter du rôle et des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies.

À cet égard, ma délégation aimerait proposer les points supplémentaires suivants en vue de renforcer

l'action que nous menons ensemble pour consolider l'Assemblée. Premièrement, il faut veiller à la pleine mise en œuvre de la résolution 69/321, en apportant une attention accrue au processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général. La collaboration entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité doit être encore consolidée dans la gestion de cette question et élargie à d'autres domaines de manière plus probante, en fonction des domaines de compétence respectifs de ces deux organes principaux de l'ONU.

Deuxièmement, les délibérations à venir doivent être plus franchement axées sur un renforcement des consultations entre l'Assemblée et les organisations régionales sur les questions d'intérêt commun, notamment celles qui ont trait à la paix et à la sécurité, aux droits de l'homme et au développement. La Charte reconnaît à juste titre le rôle des organisations régionales. Elles peuvent en effet être sources de perspectives, conseils et idées utiles, et contribuer positivement à l'efficacité des travaux de l'Assemblée et de l'ONU en général. Un mécanisme plus efficace de consultations entre l'Assemblée et les organisations régionales mérite d'être exploré.

Troisièmement, le rôle de l'Assemblée générale s'agissant des questions relatives à la paix et à la sécurité doit être renforcé, dans le respect de ses fonctions et de ses compétences. L'Assemblée doit jouer un rôle de chef de file dans l'examen des questions ayant trait à la prévention des conflits et à la promotion du règlement pacifique des conflits, ainsi que dans la recherche de solutions politiques aux conflits, notamment en renforçant le dispositif de maintien et de consolidation de la paix. Nous pensons aussi que, si elle a bien démarré, l'Assemblée peut faire encore bien mieux dans les domaines de la lutte contre le terrorisme des acteurs non étatiques, des personnes déplacées, du dialogue interculturel, de la promotion de la coexistence entre les peuples et de la promotion des traditions et des pratiques démocratiques.

L'Indonésie, pour sa part, continuera de proposer et d'appuyer des moyens pratiques de revitaliser les travaux de l'Assemblée pour que, en qualité de principal organe délibérant et représentatif et principale instance de l'ONU chargée de la conception des politiques, elle puisse mieux répondre aux attentes des citoyens du monde aujourd'hui.

M. Lasso Mendoza (Équateur) (*parle en espagnol*) : La délégation équatorienne voudrait, pour commencer, faire consigner ses remerciements aux

Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie, MM. Drobnyak et Emvula, respectivement, ainsi qu'à leur équipe pour la sagacité, et la grande patience avec lesquelles ils ont dirigé les travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. À cet égard, nous voudrions féliciter le Président de sa décision judicieuse de reconduire les Ambassadeurs Drobnyak et Emvula dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial à la présente session ce qui permettra d'assurer la nécessaire continuité entre nos débats et ceux que nous avons eus à la précédente session.

Il est indubitable qu'avec l'adoption par consensus de la résolution 69/321 en septembre, nous avons accompli d'importantes avancées en ce qui concerne la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous avons reconnu une nouvelle fois le travail des missions permanentes dans le cadre de l'efficacité de l'Assemblée générale, et invitons l'Assemblée à tenir une réunion informelle afin d'analyser les manières dont on peut améliorer encore la coordination entre les missions et le Secrétariat. Nous sommes convaincus que dans les mois qui viennent, nous pourrions tenir cette importante réunion.

Nous avons également indiqué au Secrétariat un moyen de porter à la connaissance des États Membres les obstacles qui ont entravé la bonne mise en œuvre des résolutions dont relève son action. Nous avons encouragé les Présidents et les membres du Bureau des grandes commissions à développer encore leur processus de consultations avec les États Membres afin d'améliorer la conduite de leurs travaux, et avons aussi insisté sur l'importance du respect par l'Assemblée de la date d'ouverture du débat général, conformément aux normes qu'elle a elle-même imposées. Nous avons également demandé au Secrétaire général des informations sur la parité hommes-femmes au niveau des directeurs et des membres du Conseil de direction de l'Organisation et l'origine régionale des intéressés. Il s'agit d'une question d'importance particulière pour ma délégation, et c'est pourquoi nous attendons la publication de ce rapport afin de pouvoir l'étudier en vue d'élaborer des propositions concrètes à cet égard.

Il ne fait aucun doute que la question qui a suscité jusqu'à présent et continuera de susciter le plus d'intérêt et de débats, pour des raisons évidentes, est le chapitre consacré au choix du Secrétaire général. Dans la résolution 69/321, l'Assemblée a réaffirmé que l'article 141 du règlement intérieur de l'Assemblée

générale était pleinement valide et s'appliquait pleinement en ce qui concerne la nomination du Secrétaire général, ce qui nous permettra d'éviter tout type d'automatismes au moment où l'Assemblée générale devra exercer sa prérogative, exclusive, conformément à la Charte, de nommer le plus haut fonctionnaire du Secrétariat. Nous avons également rajouté des éléments favorisant la transparence du processus de sélection et de nomination du Secrétaire général, comme la demande formulée conjointement par les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de présentation de candidats et pour la communication aux États Membres des noms y figurent. En outre, des réunions officielles ont été prévues entre l'Assemblée générale et ces candidats.

Ma délégation tient à appeler l'attention sur le paragraphe 38 de la résolution 69/321, qui invite les États Membres à envisager de présenter la candidature de femmes au poste de secrétaire général. Il est certes temps – bien en retard, au passage, sur beaucoup de pays du monde qui ont eu ou ont à l'heure actuelle des femmes chefs d'État ou de gouvernement, que l'Organisation des Nations Unies ait une femme Secrétaire générale. Ces importantes mesures de transparence doivent toutefois s'accompagner d'autres mesures visant à réaffirmer le rôle actif qui revient, en vertu de l'article 97 de la Charte à l'Assemblée générale dans le processus de nomination du Secrétaire général. À cet égard, il importe tout particulièrement, de l'avis de ma délégation, conformément à l'article 44 de la résolution 69/321, de poursuivre à la présente session le débat et la prise de décisions sur ces questions, comme, par exemple, le nombre de candidats qu'il serait souhaitable que le Conseil de sécurité présente à l'Assemblée générale et la durée souhaitable du mandat du Secrétaire général.

Nous nous engageons dès maintenant à dialoguer, échanger des vues et débattre sur ces questions, en vue de définir des moyens de démocratiser le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général ou, mieux encore, de la prochaine Secrétaire générale. L'objectif de ma délégation, durant la précédente session du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, a été et demeure de réaffirmer les droits et prérogatives de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de la Charte. Parce qu'il est l'organe universel le plus représentatif de l'Organisation, au sein duquel tous les États Membres sont équitablement représentés, c'est ainsi que nous procéderons sachant que nous avons encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre

cet objectif. La délégation de l'Équateur se tient en tout temps au service du Président.

M. Zhao Yong (Chine) (*parle en chinois*) : Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. Au cours des 70 dernières années, l'ONU s'est employée sans relâche à maintenir la paix et la sécurité internationales, à promouvoir le développement et la prospérité dans le monde et la coordination et la coopération entre tous les pays. Au cours de cette période, les États Membres de l'ONU ont mené des efforts exploratoires et concrets pour préserver la paix, édifier une patrie et rechercher la coopération.

À ce nouveau point de départ historique, nous devons continuer de réfléchir aux moyens qui puissent permettre à l'ONU de jouer un rôle plus important dans le progrès de l'humanité au XXI^e siècle, afin que l'Organisation puisse mieux servir les peuples des Nations Unies.

Avec ses 193 membres, l'Assemblée générale est l'organe créé par la Charte des Nations Unies le plus universel et le plus représentatif. C'est aussi le principal organe délibérant. À la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, nous pouvons faire fond sur le passé pour préparer l'avenir. La présente session est essentielle. Elle représente pour l'ONU une occasion importante de se repositionner et de prendre un nouveau départ. Les États Membres doivent s'atteler ensemble à la revitalisation de l'Assemblée générale en imprimant un nouvel élan à ses travaux à la présente session afin de continuer de promouvoir et d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'ONU. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, nous devons mettre intégralement en œuvre les textes issus des sommets des Nations Unies afin de favoriser les progrès dans tous les domaines d'activité de l'Assemblée générale. L'ONU a organisé une série de sommets consacrés au développement, à la paix et la sécurité et aux femmes. Tous ces sommets ont donné de bons résultats. À la présente session, l'Assemblée générale devrait axer son attention sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et aspirer à faire mieux.

Deuxièmement, l'Assemblée générale doit remplir pleinement sa fonction d'organe délibérant et continuer d'améliorer ses travaux. En vertu de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale peut discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le

cadre de la Charte et formuler des recommandations sur elles. Conformément à la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale doit améliorer sa coordination et la répartition des tâches avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, chaque organe continuant de tirer parti de ses avantages spécifiques dans ses domaines respectifs, tout en renforçant la coordination et la coopération aux fins de synergie.

La revitalisation de l'Assemblée générale est dans l'intérêt commun de tous les États Membres, et la Chine appuie fermement cet effort. La Chine prend acte des efforts déployés par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale afin de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et d'améliorer ses méthodes de travail. La Chine se félicite de la reconduction des Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie à la coprésidence du Groupe de travail spécial. Nous espérons que, dans le cadre du Groupe de travail spécial, toutes les parties s'attacheront à respecter les principes de la concertation démocratique et à faire des progrès graduels et qu'elles aborderont d'abord les questions les plus faciles avant de passer aux plus difficiles, afin d'avancer de façon régulière dans l'application de la résolution 69/321. La Chine travaillera de concert avec d'autres pays pour avancer sur la question importante de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M^{me} Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale : le Représentant permanent de la Croatie, l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, et le Représentant permanent de la Namibie, l'Ambassadeur Wilfried Emvula. Leurs contributions importantes à la revitalisation de l'Assemblée générale et leur gestion équilibrée des négociations du Groupe de travail spécial durant l'année écoulée ont permis aux États Membres de dégager un consensus sur une résolution ayant de vastes effets positifs sur les travaux de l'Assemblée. Nous nous félicitons vivement de leur reconduction à la tête du Groupe cette année.

À la soixante-neuvième session, le Groupe de travail a examiné de nombreuses questions extrêmement importantes pour l'efficacité du processus de sélection du Secrétaire général que mènera l'Assemblée générale, ce processus étant à l'évidence une priorité pour de nombreux États Membres. Les États-Unis ont accueilli avec satisfaction la possibilité de travailler de manière constructive avec d'autres membres de l'Assemblée en

vue d'une participation et d'une communication accrues dans le cadre de ce processus. Au cours de l'année écoulée, nous sommes parvenus à un consensus sur la résolution 69/321, qui . Ce servira de base solide pour la revitalisation et comprend des décisions importantes et concrètes, en particulier au sujet du processus de sélection.

La sélection d'un nouveau Secrétaire général est toujours un moment exaltant pour l'Organisation. Nous considérons que la résolution 69/321 rend compte des efforts faits par les États Membres pour travailler ensemble de manière constructive afin de s'attaquer à la question du processus de sélection, dans la logique de la directive claire et sans ambiguïté formulée à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies. Nous comptons examiner avec soin toutes les candidatures au cours des prochains mois.

Pour l'avenir, les États-Unis considèrent que nous devons de nouveau axer nos efforts sur le renforcement de l'efficacité, de l'efficience et de la transparence de l'Assemblée. Nous devons réorganiser et hiérarchiser l'ordre du jour dans le but de supprimer les sujets obsolètes et de consacrer plus de temps à l'examen des questions pressantes qui appellent toute notre attention.

Nous devons également chercher à améliorer les pratiques et les méthodes de travail des grandes commissions, qui doivent faire partie des priorités premières du Groupe de travail spécial. Il s'agit d'aspects concrets de la revitalisation qui amélioreront réellement les travaux de l'Assemblée générale. Nous savons qu'une attention est également accordée à d'autres aspects des travaux de l'Organisation, telles les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Même s'il s'agit de questions importantes, nous ne pensons pas qu'elles doivent constituer l'objectif principal des efforts du Groupe de travail spécial, en particulier les méthodes de travail du Conseil et d'autres questions relevant de la compétence du Conseil. La Charte des Nations Unies stipule clairement la relation égalitaire existant entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, laquelle doit être respectée.

Les États-Unis sont pleinement attachés à l'action multilatérale et à un système des Nations Unies fort. Nous comptons travailler avec tous les Membres dans le cadre de la poursuite de l'examen des meilleurs moyens possibles de revitaliser l'Assemblée générale.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la

séance d'aujourd'hui consacrée à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour féliciter les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie d'avoir été reconduits dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous prenons acte du travail qu'ils ont accompli à ce poste à la soixante-neuvième session.

Nous appuyons les initiatives réalistes visant à améliorer l'efficacité des travaux de l'Assemblée générale, ce qui, dans une large mesure, peut être fait en améliorant les méthodes de travail de l'Assemblée générale et en rationalisant son ordre du jour, qui est actuellement surchargé. Nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre la pratique consistant à examiner certains points de l'ordre du jour tous les trois ans plutôt que tous les deux ans et éliminer les questions qui ne sont plus d'actualité.

Nous approuvons la proposition tendant à ne pas surcharger la semaine de haut niveau du débat général, car les Chefs d'État et de gouvernement ainsi que les Ministres des affaires étrangères présents à New York ont déjà un calendrier chargé de rencontres bilatérales. Pendant cette période, nous devrions limiter le nombre de manifestations de haut niveau, et le reste devrait être réparti de façon uniforme sur toute la durée de la session de l'Assemblée générale. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la proposition du Président de l'Assemblée générale de tenir, en mai prochain, une série de débats thématiques de haut niveau sur les questions cruciales inscrites à l'ordre du jour.

Bien entendu, toute initiative de réforme doit se fonder sur le strict respect des prérogatives pertinentes des organes principaux de l'ONU, telles que définies dans la Charte des Nations Unies.

La sélection du nouveau secrétaire général approche à grands pas, et nous espérons qu'elle s'effectuera en stricte conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies, aux termes de laquelle le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Il reste à voir comment l'Assemblée générale pourrait servir de tribune pour la campagne électorale des candidats au poste de secrétaire général. Nous sommes d'avis que ce processus ne doit pas peser sur les travaux de fond de l'Assemblée générale. La meilleure enceinte pour organiser des échanges entre les candidats et les États Membres reste selon nous les groupes régionaux.

Il y a par ailleurs un autre aspect. Nous nous rappelons tous que dans l'une de ses résolutions, l'Assemblée générale demande au Conseil de sécurité de lui soumettre le nom d'un seul candidat. Cependant, la Russie n'exclut pas la possibilité que le Conseil puisse recommander plus d'un candidat au poste de secrétaire général. Cette variante ne devrait pas poser de difficultés insurmontables aux membres du Conseil de sécurité dans leur tâche à cet égard.

Au cours des discussions sur la revitalisation de l'Assemblée générale, on entend régulièrement des critiques dirigées contre le Conseil de sécurité selon lesquelles il empiéterait parfois sur les prérogatives d'autres organes de l'ONU. Nous partageons cette préoccupation. Nos collègues du Conseil savent bien que nous ne sommes pas très favorables à ce que le Conseil de sécurité examine des questions thématiques de caractère général. Nous pensons que le Conseil doit s'en tenir aux questions concernant des pays spécifiques et aux domaines dans lesquels il peut et doit prendre des décisions concrètes. Nous venons précisément de déjouer certaines tentatives au sein du Conseil de sécurité visant à débattre d'un des objectifs du programme de développement durable pour l'après-2015, car nous pensons que cela constituerait un exemple manifeste d'empiètement sur les mandats du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Nous pensons que, dans de tels cas, le Président de l'Assemblée générale doit faire respecter les prérogatives de son organe.

Nous constatons que le Conseil de sécurité tient souvent des débats publics sur des thèmes généraux présentant un intérêt pour de nombreux États Membres mais qui ne concernent pas le maintien de la paix et de la sécurité internationales. On a parfois l'impression que l'Assemblée générale a fusionné avec le Conseil de sécurité. Pour notre part, nous pensons que les débats sur ces questions doivent se dérouler dans l'enceinte de l'Assemblée générale, où tous les États Membres de l'ONU peuvent prendre la parole sur un pied d'égalité. C'est ainsi qu'on insufflera un nouvel élan à la revitalisation de l'Assemblée générale.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je suis reconnaissante au Président de l'Assemblée de son leadership, et tiens à féliciter les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie pour l'avancée historique que représente la dernière résolution 69/321, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Leur reconduction dans leurs fonctions de cofacilitateurs nous donne la

certitude que les progrès concrets et importants qui restent à accomplir sont à portée de main, et confirme que des résultats positifs peuvent être obtenus lorsque les États Membres travaillent dans l'objectif commun d'améliorer l'Organisation avec efficacité, sens moral et transparence.

La Colombie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La résolution 69/321 renforce quatre aspects essentiels du principal organe délibérant de l'ONU, à savoir son rôle, son autorité, son efficacité et son efficacité. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur les travaux de l'Assemblée générale concernant la nomination, la sélection et la désignation de la personne qui succédera au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à la fin de l'année 2016, dans un esprit d'ouverture et de transparence. Les modifications apportées sont les suivantes : premièrement, l'envoi d'une lettre commune des Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, demandée ici par de nombreuses délégations; deuxièmement, l'établissement d'un calendrier pour la mise en œuvre du processus; troisièmement, la diffusion des noms des candidats et de leur curriculum vitae, permettant ainsi à tous les États Membres d'évaluer l'expérience et les qualités de chacun; enfin, quatrièmement, la tenue d'auditions, formelles ou informelles, à l'Assemblée générale pour que tous les États Membres sans exception, grands et petits, puissent interagir avec les candidats et appliquent les principes de base de tout processus démocratique, désormais intégrés à ce processus d'élection de l'ONU.

Un cinquième élément que ma délégation considère comme extrêmement important est l'ajout, pour la première fois depuis la création de l'Organisation il y a 70 ans, d'une invitation à présenter la candidature de femmes au poste le plus élevé de la diplomatie mondiale, ce qui représente une véritable contribution de l'ONU au respect des principes qu'elle défend ces dernières années, comme l'a souligné lui-même le Président, M. Lykketoft, dans son intervention de ce matin. À cet égard, je tiens à rappeler l'initiative, à laquelle se sont ralliés 50 pays à ce jour, de créer un groupe d'amis en faveur d'une candidature féminine au poste de secrétaire général, mû par la conviction que dans 11 mois, nous écrirons l'histoire.

Les progrès comme ceux qui ont été accomplis avec la résolution 69/321, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, sont certes importants,

mais ne signifient pas pour autant que les efforts de consolidation du principal organe délibérant de l'ONU sont totalement achevés. Comme l'ont souligné à juste titre le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général, il faut encore prendre des mesures pour accroître la coopération et l'intégration entre les organes et utiliser au mieux les ressources, objectifs sur lesquels nous devons progresser au cours de la présente session. Il faut garantir une représentation et une répartition géographiques équitables au sein de l'ONU, adapter les méthodes de travail et améliorer la responsabilité de l'ensemble des diverses structures qui composent le système afin de les rendre plus efficaces, mais aussi plus transparentes, plus crédibles et plus légitimes, de manière à ce qu'elles puissent relever les défis qui se posent en matière de développement, de sécurité et de droits de l'homme.

La Colombie est résolument convaincue que ces mesures permettront de revitaliser l'Assemblée générale, qui sera ainsi mieux à même de s'acquitter du mandat que lui ont confié les États Membres de promouvoir entre les pays, et sur la base du respect, le principe de l'égalité des droits et de la paix universelle.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je remercie le Président d'avoir convoqué cette importante séance sur les points 119 et 120 de l'ordre du jour. Je me félicite que les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie aient été reconduits dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je les félicite des résultats remarquables qu'ils ont obtenus au cours de la session précédente, et les assure du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement des tâches importantes qui nous attendent cette année.

Compte tenu de la place centrale qu'occupe l'Assemblée générale en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant de l'Organisation, l'Égypte estime que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale fait partie intégrante de l'ensemble des efforts visant à renforcer l'Organisation tout entière. Améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Assemblée est en effet une étape cruciale de notre parcours vers l'établissement d'une Organisation plus démocratique, plus ouverte et plus à même de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, comme le consacre la Charte des

Nations Unies. Veiller à l'application de ses résolutions, notamment celles qui portent sur la revitalisation des travaux, est indispensable pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, l'Égypte se félicite de l'adoption de la résolution 69/321 et souligne qu'il importe d'en appliquer pleinement toutes les dispositions.

Grâce aux efforts diligents du Groupe de travail, d'importantes améliorations ont été apportées aux méthodes de travail de l'Assemblée générale, notamment l'élection des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social six mois avant leur prise de fonctions. Cela signifie que ces élections se tiendront à la présente session de l'Assemblée générale, afin de leur permettre d'être suffisamment préparés à leurs nouvelles tâches. Il est nécessaire de continuer à améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale, en particulier des grandes commissions, afin de garantir une gestion efficace et une conduite efficace de leur charge de travail toujours croissante et, surtout, de donner au Bureau du Président toutes les ressources et les personnels nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de sa difficile tâche.

Les défis auxquels l'Organisation se heurte aujourd'hui – de la lutte contre le terrorisme au maintien de la paix, en passant par l'avènement du développement durable et l'élimination des causes profondes des conflits – sont considérables. Pour les relever, il faut renforcer la coopération entre les organes principaux de l'ONU dans le cadre d'une relation complémentaire et synergique, tout en respectant l'équilibre entre leurs fonctions et mandats respectifs, tels qu'inscrits dans la Charte.

Le débat public consacré aux méthodes de travail du Conseil de sécurité, tenu le 20 octobre (voir S/PV.7539), auquel les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ont participé, a mis en exergue le désir des États Membres de voir une coopération renforcée entre ces organes, afin de faire prévaloir une approche plus globale du maintien de la paix et de nouer des liens plus robustes entre les trois piliers de l'action de l'ONU. L'Égypte se félicite que le Conseil de sécurité ait adopté sa toute première déclaration présidentielle (S/PRST/2015/19) intégralement consacrée aux méthodes de travail, dans laquelle il souligne qu'il importe d'améliorer la coordination, la coopération et l'échange d'information entre les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, je voudrais aborder la question de la nomination du nouveau Secrétaire général. L'Égypte estime que la résolution historique 69/321, qui a été adoptée par consensus en septembre, ouvre la voie à un processus de sélection prévisible, transparent et fondé sur le mérite. Cette résolution règle certaines des multiples imperfections qui ont nui au processus de sélection depuis 70 ans. Notre responsabilité collective est désormais de veiller à son application rapide et effective. Nous avons conscience que certains aspects très importants de ce processus doivent être examinés plus avant à la présente session. Nous espérons que le même esprit de compréhension et de consensus qui a conduit à l'adoption de la résolution 69/321 par consensus présidera à la prochaine étape de nos travaux.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité et membre du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'Égypte ne s'épargnera aucun effort pour faire en sorte que ce processus soit sans exclusive, ouvert et démocratique, et que les voix de tous les États Membres soient entendues et dûment prises en compte tout au long du processus.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Qu'il me soit permis de féliciter les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au titre des quatre questions thématiques retenues pour la soixante-dixième session. Nous accueillons favorablement la reconduction des Ambassadeurs de la Namibie et de la Croatie pour piloter le navire.

Ma délégation tient à réaffirmer sa forte conviction que l'Assemblée générale est toujours l'instance représentative et le principal organe délibérant de l'Organisation, et qu'il est de notre responsabilité en tant qu'États Membres de veiller à ce que l'Assemblée conserve sa pertinence et demeure à même de répondre aux besoins des population que nous servons. Il est donc normal qu'à la soixante-dixième session, l'Assemblée générale, par le truchement du Groupe de travail spécial, se saisisse une nouvelle fois de la question critique de la sélection et de la nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat avec un regain de détermination.

L'Afrique du Sud approuve pleinement l'appel urgent lancé par la quasi-totalité des États Membres,

par le biais de plusieurs groupes, notamment par le Mouvement des pays non alignés, tendant à ce que le processus de nomination du prochain Secrétaire général rompe enfin avec le processus archaïque établi par la résolution 11 (I) de 1946. Il est temps que l'Organisation la plus représentative au monde nomme le chef de son administration par un processus transparent et sans exclusive, en tenant dûment compte de critères de sélection préétablis, de l'égalité des sexes et de la représentation géographique. L'on y parviendra que si le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général est davantage structuré et commence par un appel à candidatures.

À notre époque moderne, de telles conditions de nomination sont indispensables pour garantir que le candidat le plus compétent pour le poste sera sélectionné et que le Secrétaire général pourra rendre compte à l'Assemblée générale et non uniquement à quelques privilégiés. À cette fin, nous prions les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de lancer officiellement dans les meilleurs délais le processus de sélection en sollicitant des candidatures au poste de secrétaire général dans une lettre commune décrivant la procédure applicable. Parmi les critères de sélection incontournables figurent des qualités de chef et d'administrateur démontrées, une vaste expérience des relations internationales, de solides aptitudes dans les domaines de la diplomatie et de la communication, et la maîtrise de plusieurs langues.

Nous demandons que les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité continuent à actualiser les curricula vitae des candidats et qu'ils recourent à la possibilité d'organiser des échanges informels avec l'ensemble des Membres de l'Organisation. Avant toute chose, il est éminemment nécessaire que le Secrétaire général nommé incarne les normes les plus strictes d'efficacité, de compétence et d'intégrité et un très fort attachement aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux valeurs et objectifs de l'Organisation.

Cette année, qui marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, donne aux États Membres une occasion inédite de redynamiser l'Organisation tout entière et de poursuivre nos efforts en faveur de la revitalisation de l'Assemblée générale. Le rôle, l'autorité et les méthodes de travail de l'Assemblée générale doivent être renforcés pour lui permettre de retrouver la place qui lui revient de droit au cœur du système de gouvernance mondial.

Outre le fait de mettre en exergue la question d'une transparence et d'une ouverture accrues, l'Afrique du Sud est pleinement d'accord avec l'opinion défendue par de nombreux États Membres, à savoir que l'Assemblée générale devrait jouer sur toutes les questions critiques, notamment les processus de sélection et de nomination du nouveau Secrétaire général, un rôle allant au-delà de la seule validation d'un choix fait par quelques rares Membres privilégiés de l'ONU.

Nous ne partageons pas l'opinion exprimée par une petite minorité d'États selon laquelle il est prématuré à ce stade de discuter de la sélection et de la nomination du prochain secrétaire général. À cet égard, l'Afrique du Sud espère que les discussions menées au sein du Conseil conduiront à un véritable dialogue avec l'Assemblée générale. Le vif intérêt que suscite cette question importante et la ferveur avec laquelle elle a été soulevée à maintes reprises au sein du Groupe de travail spécial ces dernières années attestent de son urgence. Nous ne doutons pas que le caractère urgent de nos discussions se traduira par un processus plus démocratique, dans le cadre duquel il faudra examiner sérieusement plusieurs candidats au poste de secrétaire général et envisager sérieusement de limiter à un seul le mandat du prochain secrétaire général.

Ma délégation attend avec intérêt la poursuite de débats fructueux à la présente session sur cette question et sur les trois autres questions thématiques cruciales : le renforcement des attributions et des pouvoirs de l'Assemblée générale, l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée et le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier sincèrement les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la dernière session. Nous les assurons de notre plein appui dans le cadre de leurs activités à la présente session.

Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, il nous faut une Assemblée générale hautement efficace, en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'ONU. Nous sommes confrontés à de nouveaux enjeux et à de nouvelles priorités qui nécessitent d'avoir des méthodes de travail efficaces et d'adopter de nouvelles

approches. Aujourd'hui plus que jamais, l'Assemblée générale doit répondre aux besoins et aux intérêts de tous les États, en particulier ceux qui font partie des groupes vulnérables, tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral. Ma délégation voudrait proposer quelques observations à la réflexion.

L'Assemblée générale, en raison de sa composition universelle, devrait pouvoir apporter un regard neuf et plus affûté sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, regard qui pourrait être bénéfiques aux travaux du Conseil de sécurité, dans un contexte où les deux organes travailleraient en étroite collaboration en se complétant mutuellement au lieu de se faire concurrence. Même si les décisions de l'Assemblée générale ne sont pas contraignantes, cela pourrait permettre de répondre rapidement et efficacement aux défis qui se posent.

Une Assemblée générale revitalisée devrait pouvoir faire face aux graves problèmes contemporains que représentent les guerres et les conflits. Notre objectif primordial au XXI^e siècle devrait être d'appliquer une stratégie permettant d'éliminer complètement les guerres, leurs menaces et leurs causes. À cette fin, durant le débat général à la soixante-dixième session (voir A/70/PV.13), le Président kazakh, S. E. M. Nursultan Nazarbayev, a proposé, pour le centenaire de l'Organisation des Nations Unies, de s'entendre sur un plan d'initiative stratégique mondiale à l'horizon 2045, afin d'ouvrir la voie à un monde totalement débarrassé des conflits, de créer des conditions d'équité permettant à tous les pays d'avoir un accès égal aux infrastructures, aux ressources mondiales et aux marchés mondiaux et de faire en sorte que la responsabilité du développement humain soit assumée de manière globale.

Étant donné que la paix, la sécurité, le développement durable, les droits de l'homme et l'égalité des sexes sont désormais des impératifs incontournables, il faut que l'ordre du jour de l'Assemblée générale soit bien conçu, bien structuré et bien échelonné afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Cette délimitation claire permettrait également de renforcer l'autorité et le statut de l'Assemblée générale. Tout en essayant de préserver le principe du consensus, nous devons éviter d'adopter des résolutions sans effet et mener des débats portant sur le fond plutôt que sur la procédure. Dans nos efforts pour promouvoir l'ouverture et l'intégration, nous devons veiller à ce que les résultats auxquels nous parvenons nous fassent systématiquement progresser. Il faut accorder l'attention voulue à toutes les résolutions

de l'Assemblée générale pour qu'elles soient mises en œuvre comme il se doit, intégralement et en temps voulu.

En outre, il convient de rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour éviter les chevauchements, ce qui nous permettrait de consacrer notre temps, nos efforts et nos ressources aux problèmes de fond. Par conséquent, il est évident que le processus devant conduire à ce que certaines résolutions soient adoptées tous les deux ans ou trois ans et à ce que certains points de l'ordre du jour soient examinés de manière périodique doit être mené de façon équilibrée et efficace.

Ma délégation tient à souligner l'importance d'une coopération étroite entre l'Assemblée générale et le Secrétariat afin de garantir une coordination interne, de rationaliser et de simplifier davantage l'ordre du jour pour éviter les chevauchements avec d'autres organes du système des Nations Unies. En outre, il faut accorder une attention particulière à la planification des manifestations de haut niveau, aussi bien pour ce qui est de leur nombre que de leur programmation tout au long de l'année, afin de garantir une participation au plus haut niveau, l'examen des propositions, le suivi de leurs résultats et leur succès.

Ma délégation voudrait attirer l'attention sur l'importance de la mémoire institutionnelle globale de l'Assemblée générale. À cet égard, nous sommes convaincus que l'efficacité de l'Assemblée générale et les capacités de son président ne doivent en aucun cas être limitées par des contraintes financières. C'est pourquoi ma délégation se joint à l'appel en faveur d'une augmentation des fonds issus du budget ordinaire alloués au Bureau du Président de manière à renforcer l'appui apporté par le Secrétariat au Président.

À notre avis, le processus de réforme doit porter sur tous les organes principaux de l'ONU. En parallèle de nos efforts conjoints pour améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale, l'optimisation des autres entités des Nations Unies est tout aussi importante. Dans cette optique, le Président du Kazakhstan a également proposé de transformer le Conseil économique et social en un conseil pour le développement mondial, qui réunirait les États Membres et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, y compris le Fonds monétaire international, et qui jouerait le rôle de régulateur de l'économie mondiale.

Pour terminer, je voudrais redire que mon pays est prêt et disposé à appuyer de nouveaux efforts et à

participer au travail en vue de revitaliser l'Assemblée générale.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : C'est avec une vive satisfaction que nous avons pris note de la lettre du Président de l'Assemblée générale datée du 19 octobre 2015, informant les États Membres du renouvellement du mandat des Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous estimons que c'est là la reconnaissance de l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours de la dernière session, qui a abouti à l'adoption de la résolution 69/321, une résolution historique. Cela témoigne également de la volonté forte du Président de l'Assemblée générale d'encourager de nouveaux progrès concrets sur cette question. C'est pour moi un réel plaisir de féliciter l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, Représentant permanent de la Croatie, et l'Ambassadeur Wilfried Emvula, Représentant permanent de la Namibie, pour le renouvellement de leur mandat. Je tiens à les assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Il va sans dire que la Roumanie s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations à titre national.

Nous accueillons favorablement l'appel du Président de l'Assemblée générale à ce que deux débats annuels importants se déroulent en conjonction. Comme nous l'avons entendu dans de nombreuses déclarations faites vendredi au titre du point 121 de l'ordre du jour concernant la réforme du Conseil de sécurité et les questions connexes (voir A/70/PV.43 et A/70/PV.44), ces deux processus doivent être considérés comme des processus complémentaires et qui se renforcent mutuellement. Nous partageons l'opinion selon laquelle le processus d'adaptation des organes de l'ONU doit viser à faire en sorte que l'ensemble du système soit adapté à sa mission et déterminé à agir, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté récemment.

Aujourd'hui, je voudrais aborder deux aspects concrets qui font l'objet de discussions au titre de ces points de l'ordre du jour : les méthodes de travail et la sélection et la nomination du nouveau secrétaire général.

Au cours de ces deux dernières années, des progrès notables ont été réalisés pour améliorer l'efficacité des activités de l'Assemblée générale et faire en sorte qu'elles soient mieux adaptées aux évolutions récentes. Néanmoins, nous pensons qu'il reste encore

beaucoup à faire pour poursuivre la rationalisation de l'ordre du jour. Dans ce contexte, ma délégation exprime sa gratitude pour le travail et la proposition du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

Dans le droit fil de l'appel lancé par l'Union européenne pour qu'on examine plus à fond la possibilité de débattre de questions inscrites à l'ordre du jour ou d'adopter des résolutions sur une plus longue période de temps, je voudrais appeler l'attention sur le fait que la Roumanie et l'Allemagne ont déjà pris des mesures en ce sens, notamment en présentant le projet de résolution de la Première Commission, intitulé « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires » (A/C.1/70/L.17). Nous invitons les autres États à envisager cette possibilité, en particulier dans la mesure où un grand nombre de nouvelles questions émanent déjà du Programme 2030.

Le deuxième aspect que je voudrais souligner est l'importance que la Roumanie attache au processus de sélection du prochain Secrétaire général, qui, nous l'espérons, commencera bientôt. Nous nous sommes félicités de la manière constructive dont les délégations ont travaillé de concert en vue d'adopter par consensus la résolution 69/321, et notamment les dispositions spécifiques et concrètes sur cette question. Nous espérons vivement qu'elles seront toutes mises en œuvre afin que le processus soit plus transparent, prévisible et ouvert. Nous attendons avec impatience d'autres mesures, telles que la lettre commune des Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, une mise à jour constante de la liste des candidats et l'organisation de réunions avec les candidats, tout en respectant strictement, bien sûr, les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Dans le même temps, nous demandons à tous les États Membres de l'ONU d'accorder une attention particulière au fait que, durant ses 70 ans d'existence, l'Organisation n'a jamais eu de représentant de l'Europe orientale à sa tête. Nous pensons qu'il est grand temps de corriger cette injustice historique. Les États Membres appartenant au Groupe des États d'Europe orientale sont aussi capables d'assumer la tâche exaltante de Secrétaire général que les représentants des autres groupes géographiques, qui se sont vus confier cet honneur et cette responsabilité.

M. Mwinyi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Président d'avoir convoqué cet important débat annuel conjoint sur les

points 119 et 120 de l'ordre du jour. Nous remercions et félicitons les coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de leur dévouement et de leur leadership sans faille, qui ont facilité l'adoption de la résolution 69/321, dont les dispositions, saluées par tous, seront mises en œuvre pendant la présente session.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et voudrions faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Premièrement, nous tenons à réaffirmer le vif intérêt que nous portons à la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Cette instance représentative et principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies possède un potentiel considérable et peut jouer un rôle encore plus grand dans sa soixante-dixième année d'existence. À ce titre, notre action en vue de renforcer son rôle, son autorité et ses méthodes de travail doit s'inscrire dans le cadre de la réforme globale de l'ONU.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'esprit toujours vivant du multilatéralisme qui se manifeste par l'adoption des résolutions de cet organe et de ses grandes commissions. Tout en saluant ces réalisations, dont certaines ont fait l'objet d'un processus rigoureux, nous souhaitons souligner l'importance de leur mise en œuvre rapide par toutes les parties concernées. Nous notons que la non-application de ces résolutions ne sert qu'à saper l'autorité et la crédibilité de cet important organe et de ses membres. Il est donc impératif que nous aspirions à la qualité, pas à la quantité, que nous promouvions une culture de responsabilité, pas d'impunité, et que nous trouvions des moyens efficaces de rationaliser et de surveiller la mise en œuvre de ces résolutions.

Troisièmement, nous tenons à souligner l'importance d'une coopération complémentaire et synergique entre les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, dans le respect de leurs mandats respectifs, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous nous félicitons de la poursuite des échanges avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Secrétariat, ainsi que de la présentation de leurs rapports annuels à l'Assemblée générale. Nous souhaiterions voir une amélioration qualitative de ces rapports, en particulier en ce qui concerne leurs aspects analytiques. Nous notons avec une vive satisfaction la poursuite de l'interaction entre l'Assemblée générale

et les instances et organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, selon que de besoin. Les consultations avec les parties intéressées, qui ont lieu avant les processus intergouvernementaux, sont tout à fait louables et illustrent les partenariats qu'il nous faut forger pour surmonter les défis complexes de notre temps.

Quatrièmement, nous saluons les dispositions très instructives de la résolution 69/321 relatives à la sélection du prochain Secrétaire général, s'agissant de la distribution d'une lettre commune des Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sollicitant la présentation de candidatures à ce poste, de la publication de la liste des candidats, et de la tenue de réunions informelles avec les candidats intéressés. Nous sommes d'avis qu'après deux décennies de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, nous assisterons à la participation de candidates compétentes et, nous l'espérons, à l'élection de la première femme Secrétaire générale. Pour la Tanzanie, une telle évolution serait un accomplissement digne du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation et pourrait servir de précurseur à d'autres réformes, notamment celle du Conseil de sécurité.

Enfin et surtout, nous appuyons les appels lancés pour le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Nous pouvons certainement faire plus pour renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau, notamment en étudiant la possibilité de mettre à sa disposition des membres du personnel du Secrétariat pour compléter et renforcer les effectifs détachés par les États Membres, une entreprise très coûteuse que de nombreux pays en développement ne peuvent prendre en charge. Dans ce contexte, nous devons revoir l'allocation budgétaire du Bureau du Président afin de faire en sorte que des ressources adéquates et prévisibles lui soient affectées. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer. Les enjeux sont trop importants. Nous devons nous efforcer de préserver l'autorité, la crédibilité et l'intégrité du Bureau du Président.

M. Adamov (Bélarus) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Bélarus s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous saisissons cette occasion pour remercier l'Algérie de sa présentation et de sa défense systématiques et systématiques des positions du Mouvement en tant que l'un des principaux acteurs du processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Notre délégation appuie sans réserve la décision du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session de reconduire les Représentants permanents de la Namibie et de la Croatie dans leurs fonctions de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous prenons note du fait que la résolution 69/321, qui a été élaborée sous leur présidence, comporte de nombreux éléments opportuns, notamment la possibilité de se prononcer sur d'autres questions à la présente session. Le Bélarus est convaincu que la précieuse expérience acquise au cours de l'année écoulée permettra aux Coprésidents du Groupe de travail de remporter des succès encore plus impressionnants.

De notre point de vue, le débat conjoint sur les deux points de l'ordre du jour, « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », a valeur de symbole. Quelle que soit la formulation utilisée dans la résolution 69/321, c'est nous, les États Membres, qui ferons que ce texte sera un véritable catalyseur des changements qu'il convient d'apporter de toute urgence aux travaux de l'Organisation, ou au contraire viendra s'ajouter à la très longue liste de résolutions de l'Assemblée générale qui n'ont pas été appliquées.

Nous nous félicitons des efforts consentis en vue de réformer la procédure de sélection du Secrétaire général, prévue dans le Règlement intérieur de l'Assemblée générale. La délégation bélarussienne estime capital que pour la première fois depuis des années, tous les États, petits ou grands, pourront exprimer leur opinion quant aux candidatures au poste de Secrétaire général.

Ma délégation espère également qu'il y aura un dialogue ouvert et approfondi avec le chef du Secrétariat sur le travail qu'effectue au quotidien l'Organisation. Le nombre de questions à l'ordre du jour et la dynamique requise pour les traiter font qu'une action de la part de l'Assemblée s'impose, comme le prévoit la résolution 69/321. Cela peut sembler dérisoire au regard des défis et des problèmes auxquels est confrontée l'Organisation, mais ce sont précisément ces détails qui déterminent le climat, le bon déroulement et l'efficacité de nos travaux. Nous entendons poursuivre nos efforts de façon constructive pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale à l'avenir.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué le

débat conjoint d'aujourd'hui, qui nous donne l'occasion de débattre de questions touchant directement au bon fonctionnement de l'Organisation et à sa légitimité. Nous lui sommes reconnaissants de ses observations liminaires sur les points examinés aujourd'hui par l'Assemblée, et remercions le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa déclaration. Je voudrais aussi me féliciter de la reconduction, à la soixante-dixième session, des Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie, l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak et l'Ambassadeur Wilfried Emvula, en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Nous appuyons les efforts visant à rationaliser l'ordre du jour et les méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions. Nous sommes aussi favorables au renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, qui doit être doté des ressources adéquates à partir du budget ordinaire de l'Organisation. Nous nous félicitons de la présentation aujourd'hui, par le Président, de son code de conduite pour l'intégrité, l'impartialité, la transparence, la responsabilité, le professionnalisme et l'efficacité, dont le but est de renforcer notre mémoire institutionnelle.

L'examen des résolutions de l'Assemblée générale est particulièrement important. Il est essentiel que nous identifions et levions les obstacles à leur application. À cet égard, nous encourageons le Groupe de travail spécial à continuer de passer en revue et d'actualiser l'inventaire des résolutions de l'Assemblée sur la revitalisation.

Un large consensus existe sur la nécessité que la sélection du prochain secrétaire général se fasse de manière plus transparente, plus ouverte et plus démocratique. Les États Membres et la société civile partagent cet avis. Des organisations importantes, telles que les Sages et 1 for 7 Billion, ont lancé dernièrement d'efficaces campagnes de sensibilisation sur la question. La résolution 69/321 introduit des améliorations importantes dans le processus de sélection, à commencer par la lettre conjointe que les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité doivent adresser à tous les États Membres sollicitant des candidatures pour le poste, et nous espérons que cette lettre sera envoyée rapidement. Les candidats devront avoir des auditions et des réunions informelles avec les États Membres et satisfaire à des compétences et à des critères objectifs. En outre, les États Membres sont invités à envisager de présenter la candidature de femmes.

Parmi ces changements, le plus novateur est celui qui consiste à organiser des dialogues informels qui donneront à tous les États Membres l'occasion d'avoir un échange de vues avec les candidats et d'entendre leurs propositions. L'invitation à présenter la candidature de femmes est une autre grande avancée. D'autres moyens de régler la question de l'égalité des sexes peuvent aussi être envisagés. L'un d'entre eux consisterait à faire en sorte que le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général soient de sexes différents. Un autre serait de nous assurer que le prochain Secrétaire général est pleinement attaché à l'autonomisation des femmes. Les réunions susmentionnées avec les États Membres pourraient être une occasion intéressante de tester les qualifications des candidats sur cette question.

Nous devons garder à l'esprit que pour sélectionner le meilleur candidat, il nous faut aussi tenir compte des réalités de notre monde et des circonstances singulières qui caractérisent actuellement l'ONU. Des trois piliers de l'Organisation – paix et sécurité, développement et droits de l'homme –, la paix et la sécurité est probablement celui où l'Organisation enregistre de manière visible le plus grand déficit en matière de crédibilité. Si, pour ce qui est des deux autres piliers, la création du Conseil des droits de l'homme et la définition des objectifs de développement durable ont constitué de véritables feuilles de route, nous restons, en ce qui concerne la paix et la sécurité, confrontés à d'importants défis aussi bien sur le fond qu'en matière de gouvernance. Et le prochain secrétaire général devra être en mesure de jouer un rôle de chef de file en la matière. En outre, il ou elle devra privilégier des moyens plus démocratiques et favoriser la participation s'agissant de la paix et de la sécurité afin d'accroître l'efficacité de l'action menée par l'ONU en la matière.

Bien que la résolution 69/321 sera capitale pour renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans la sélection du prochain secrétaire général, elle aurait pu aborder d'autres aspects du processus qui vont continuer de requérir notre attention.

Le premier concerne la possibilité que le Conseil de sécurité communique plus d'un nom à l'Assemblée générale aux fins d'examen. La sélection serait plus démocratique si l'Assemblée générale avait d'autre choix que de simplement approuver ou rejeter une seule candidature. Comme l'a suggéré l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, le Conseil de sécurité pourrait envoyer une liste de trois candidats à l'Assemblée aux fins d'examen.

Deuxièmement, une autre question importante abordée dans le cadre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale concerne le processus de nomination des autres hauts responsables de l'Organisation, notamment le Vice-Secrétaire général et les Secrétares généraux adjoints, qui devrait lui aussi être mené de manière plus transparente et ouverte. La pratique consistant à réserver certains postes à des pays donnés suscitent des interrogations légitimes. L'Article 101 de la Charte des Nations Unies stipule clairement que la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Le même Article précise que le Secrétaire général nomme les membres du Secrétariat conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale. L'Assemblée doit utiliser cette prérogative pour veiller à ce que ces nominations soient soumises à des critères plus transparents et fondées sur le mérite.

Les États Membres et la société civile réclament une plus grande transparence et l'application du principe de responsabilité au sein de l'ONU. L'élan qui pousse les États Membres à intensifier leurs efforts pour prendre des mesures décisives concernant la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-dixième session se retrouve désormais dans le large appui en faveur d'une Assemblée générale démocratique, sans exclusive et revitalisée qui joue pleinement son rôle, y compris au sujet de questions telles que la sélection du Secrétaire général.

M. Niyazaliev (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. C'est là un événement remarquable qui nous donne une occasion idéale de réaffirmer notre attachement au renforcement de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif du système des Nations Unies. Nous devons en profiter pour prendre acte des lacunes et des succès du travail réalisé par l'Assemblée générale au cours des 70 dernières années, mais également pour envisager de nouvelles mesures afin de renforcer son rôle et ses pouvoirs conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes.

La République kirghize considère que l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant et représentatif du système des Nations Unies, doit jouer un rôle de premier plan dans le règlement des questions relatives à la paix et à la sécurité; dans

l'examen et l'élaboration de recommandations sur les problèmes socioéconomiques, culturels, humanitaires et environnementaux; dans la promotion et la protection des droits de l'homme; et dans le renforcement des relations amicales entre les États. À cet égard, la République kirghize appelle à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et au renforcement de son rôle, de ses pouvoirs et de l'efficacité de ses activités.

La République kirghize salue les efforts déployés à la soixante-neuvième session pour améliorer les travaux de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons en particulier de l'adoption unanime, le 11 septembre, de la résolution 69/321, intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Nous appuyons le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/69/1007). Je saisis cette occasion pour remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial, les Représentants permanents de la Croatie et de la Namibie, pour leur dynamisme et leurs efforts fructueux durant la soixante-neuvième session, et les féliciter d'avoir été reconduits dans leurs fonctions pour la présente session.

Sous leur direction, nous examinerons quatre thèmes principaux : le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale; les méthodes de travail de l'Assemblée; la sélection et la nomination du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat du système des Nations Unies; et le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

La création de la page Web multilingue consacrée à cette question, qui peut être consultée dans les six langues officielles sur le site Web de l'ONU, est très utile et opportune. Il convient d'accorder une attention particulière aux propositions visant à améliorer les méthodes de travail des grandes commissions de l'Assemblée générale, présentées le 14 avril par les présidents des grandes commissions dans le cadre de la réunion thématique du Groupe de travail spécial.

Beaucoup a été fait ces dernières années pour améliorer les travaux de l'Assemblée générale mais il reste encore beaucoup à faire. Comme le réaffirme l'Assemblée générale dans la résolution 69/321, il est important et utile qu'elle poursuive ses échanges avec les instances et les organisations internationales ou régionales traitant de questions mondiales qui intéressent la communauté internationale. En outre, l'ordre du jour de l'Assemblée devient de plus en plus chargé chaque année et le nombre de résolutions

continuent d'augmenter. Nous considérons qu'il faut accorder une attention particulière à la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et au renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Nous appuyons la proposition visant à n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans et à en regrouper ou en supprimer d'autres.

En guise de conclusion, je tiens à assurer le Président du plein appui de ma délégation dans ses efforts pour revitaliser l'Assemblée générale et renforcer son rôle et ses pouvoirs.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'Estonie au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

Ma délégation, à l'instar d'autres membres, salue le travail effectué à la soixante-neuvième session par les Ambassadeurs de la Croatie, M. Vladimir Drobnjak, et de la Namibie, M. Wilfried Emvula, en leur qualité de coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons qu'ils aient été reconduits dans leurs fonctions pour la présente session.

Le Pérou est conscient de l'importance de l'adoption par consensus de la résolution 69/321, par laquelle l'Assemblée réaffirme son rôle et ses pouvoirs, reconnaît qu'elle doit réexaminer sans tarder ses méthodes de travail, alloue des ressources au renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale et confirme une nouvelle fois le rôle qu'elle joue dans la sélection et la nomination du prochain secrétaire général. Ma délégation considère qu'il faut accorder une attention particulière à ce dernier point puisque nous allons sélectionner le prochain secrétaire général l'année prochaine. Les problèmes croissants auxquels l'Organisation doit faire face nous obligent à nous efforcer d'identifier et de désigner les meilleurs candidats possibles au poste de secrétaire général en tenant compte notamment des principes d'égalité des sexes et de roulement régional à cet égard.

Lorsque l'Article 97 de la Charte des Nations Unies a été rédigé, nos prédécesseurs savaient que, même si le Secrétaire général a pour mandat global de servir tous les États Membres de l'Organisation, il doit également y avoir une coordination très étroite entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité afin d'obtenir

des résultats concrets dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Gardant à l'esprit le processus mis en place en vertu de l'Article 97 de la Charte, le Pérou considère indispensable qu'il y ait davantage d'échanges entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général de l'ONU. À cet égard, nous nous félicitons de l'accent mis dans la résolution 69/321 sur le rôle que doit jouer l'Assemblée générale – seul organe de l'Organisation au sein duquel tous les États sont représentés sur un pied d'égalité et de manière démocratique – dans ce processus.

La procédure établie par la résolution 69/321 fait suite à une exigence des membres, qui veulent participer davantage à ce processus important qu'est la sélection du successeur du Secrétaire général Ban Ki-moon et réclament plus de transparence à cet égard. Nous sommes convaincus que la bonne application des dispositions de cette résolution renforcera la légitimité

du mode de sélection du prochain secrétaire général et nous aidera à choisir le meilleur candidat, ce qui sera à n'en pas douter bénéfique au travail de la personne qui exercera ces fonctions.

Le Président de l'Assemblée a une double mission. Il doit jouer un rôle actif dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général dès le lancement de ce processus, en publiant, avec le Président du Conseil de sécurité, une lettre commune, et en organisant et présidant des échanges avec les candidats et les membres. Il a également la tâche considérable de veiller à l'application efficace de la résolution 69/321 dans le cadre de ce processus, la mise en œuvre étant en effet un aspect essentiel. Nous ne doutons pas qu'il sera en mesure de mener à bien ce processus et qu'il a la volonté politique de s'acquitter de ces deux missions, fondamentales pour l'Organisation. Il peut compter sur la détermination de ma délégation à prendre une part active et constructive à ce processus.

La séance est levée à 13 heures.